LA REVUE TOUT est à nous !

AVRIL 2013

N°42
4€

NPA NOUVEAU PARTI ANTICAPITALISTE

DOSSIER MALI
CONTRE L'INTERVENTION IMPÉRIALISTE ET L'UNION NATIONALE

Venezuela : le peuple qui s'est fait « président »

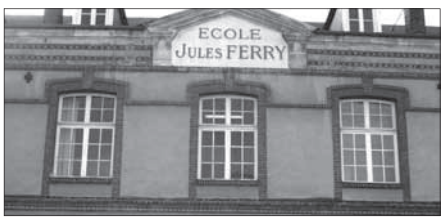

Education nationale : continuité politique et mobilisations

ANI : le gouvernement fait la loi du Medef

SOMMAIRE

Henri Wilno Editorial ***Elections italiennes : ni rire, ni pleurer, comprendre*** **P3**

ACTU

Marea Socialista Venezuela ***Le peuple qui s'est fait «président»*** **P4**
S. Bernard Au cœur de l'austérité ***De nouvelles attaques contre la Sécurité sociale*** **P6**
Commission Education nationale ***Continuité politique et mobilisations*** **P8**
Julien Varlin Armée ***Une campagne de propagande offensive*** **P10**

DOSSIER

Marie-Hélène Duverger Mali ***«La guerre, c'est la politique continuée par d'autres moyens»*** **P11**
> Un calendrier des événements **P12**
Yann Cézard Areva au Niger ***La Françafrique n'est pas morte*** **P16**
Ugo Palheta ***Politiques néolibérales et effondrement de l'Etat malien*** **P18**
Jean-Philippe Divès Face à l'union nationale impérialiste ***Exigeons le retrait des troupes françaises*** **P20**

REPERES

Patrick Le Moal, Denis Auribault Accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013 ***Le gouvernement fait la loi… du Medef*** **P23**

EN ACTIONS

Pierre Vandevoorde M-Real ***De la lutte au redémarrage du site*** **P27**
Ignace Garay, Robert Pelletier Coopérative, contrôle ouvrier ***Retour sur l'expérience de Sadefa à Fumel*** **P30**

LECTURES

Yann Cézard ***Où va la Chine ?*** **P32**
Henri Clément Chroniques ***Larry Beinhart – Fabien Nury et Sylvain Vallée – Bruno Paleni – John Maddox Roberts*** **P34**

FOCUS

Thibault Blondin Xénophobie et PCF ***Le triste cas montreuillois*** **P36**

Pour contacter la rédaction de **Tout est à nous !, la Revue** ***: contact-revue@npa2009.org***

TOUT est à nous! LA REVUE
mensuel du Nouveau Parti anticapitaliste
Rédaction: 01 48 70 42 27
Diffusion: 01 48 70 42 31
diffusion.presse@npa2009.org
Administration:
01 48 70 42 28
2, rue Richard-Lenoir, 93100 Montreuil
redaction@npa2009.org
Commission paritaire: 0514P11509
Tirage: 3 000 exemplaires
Société éditrice: Nouvelle Société de presse, d'audiovisuel et de communication (NSPAC) SARL au capital de 3500 euros (durée 60 ans)
Gérant et directeur de publication: Ross Harrold
Impression: Rotographie, Montreuil-sous-Bois
Tél.: 01 48 70 42 22
Fax: 01 48 59 23 28
mail: rotoimp@wanadoo.fr
IMPRIM'VERT

S'ABONNER

Abonnements
par prélèvement automatique
Cochez la formule de prélèvement retenue et renvoyez nous le formulaire ***accompagné d'un RIB*** *à* N. S. P. A. C, 2 RUE RICHARD LENOIR, 93100 MONTREUIL.

☐ HEBDOMADAIRE + MENSUEL *du NPA*
(25 euros par trimestre)

Tarif jeunes/chômeurs/précaires
☐ HEBDOMADAIRE + MENSUEL *du NPA*
(19 euros par trimestre)

J'autorise par la présente, l'établissement teneur du compte à prélever sur ce dernier le montant des avis de prélèvement trimestriel établis à mon nom, qui seront présentés par:

ORGANISME CREANCIER:
NOUVELLE SOCIETE DE PRESSE, D'AUDIOVISUEL ET DE COMMUNICATION (NSPAC) - 2, RUE RICHARD-LENOIR 93100 MONTREUIL
NUMERO NATIONAL D'EMETTEUR:
554755

Abonnements par chèque, à l'ordre de N.S.P.A.C (2, rue Richard Lenoir - 93100 Montreuil)
ENTOUREZ LA FORMULE QUE VOUS AVEZ RETENUE:

FRANCE ET DOM-TOM

	6 mois	1 an
L'hebdo + le mensuel	***50 euros***	***100 euros***
Tarif jeunes/chômeurs/précaires pour l'hebdo + le mensuel	***38 euros***	***76 euros***
Abonnement à la revue mensuelle	***22 euros***	***44 euros***

ÉTRANGER

	6 mois	1 an
L'hebdo + le mensuel	***70 euros***	***140 euros***

Désignation du compte à débiter

CODE ÉTABLISSEMENT | CODE GUICHET
N° DE COMPTE
CLÉ RIB
DATE:
SIGNATURE:

Etablissement teneur du compte
BANQUE:
ADRESSE:
CODE POSTAL:
VILLE:

Titulaire du compte
NOM:
PRENOM:
ADRESSE:
CODE POSTAL:
VILLE:
MAIL:

ELECTIONS ITALIENNES

Ni rire, ni pleurer, comprendre

PAR HENRI WILNO

Les élections italiennes ont suscité des réactions allant de l'ironie à la désolation. Du côté du rire, les commentaires du type «les deux comiques ont gagné». Sont ainsi désignés Beppe Grillo (26,5% des voix) et Berlusconi (29,2%) par opposition aux deux candidats «sérieux» : l'ex-premier ministre Monti (qui s'est ramassé une veste avec 10,5%) et le candidat de la gauche sociale-libérale Bersani du Parti démocrate, issu de l'ancien PC italien (29,5%).
Ces deux candidats sérieux que Bruxelles, et plus globalement la finance internationale, auraient bien vu gouverner ensemble pour donner une assise électorale incontestable à la politique d'austérité et de casse des acquis sociaux poursuivie depuis novembre 2011 par «Super-Mario», ancien de la Commission européenne et de Goldman Sachs.
Côté désolation, ce sont les tirades sur les «deux populismes», la victoire de ceux qui donnent des illusions aux peuples, toujours par rapport aux «gens sérieux».

UN RÉSULTAT QUI VIENT DE LOIN

Au-delà de ces caricatures, il faut rappeler quelques vérités. Beppe Grillo a pu capitaliser l'écœurement d'une grande partie des Italiens face à une classe politique qui a, dans son ensemble, soutenu à un moment ou un autre le démantèlement des droits sociaux et l'austérité, pendant qu'une partie de ses membres s'en mettait plein les poches, quel que soit le parti. Par ailleurs, les directions syndicales majoritaires, divisées et globalement sur une orientation peu combative (avec des nuances du côté de la CGIL – équivalent de la CGT française), n'ont pas empêché une précarisation du salariat qui atteint un degré dont la France est encore loin. Le mouvement «Cinq étoiles» arrive en première position parmi les ouvriers et les indépendants (entrepreneurs, artisans), avec 40% des votants de ces catégories, et parmi les chômeurs (43%).
Un autre échec (à 2,25% des voix) doit être signalé, celui de la coalition «Révolution civile» associant pêle-mêle des centristes, les Verts et des débris de la gauche de l'ancien PCI. Parmi ceux-ci, le parti de la Refondation communiste qui avait représenté un réel espoir. Fondé en 1991, par un rapprochement entre une minorité du PCI (celle qui avait refusé sa transformation en parti démocrate) et des courants d'extrême-gauche, il s'était inséré dans le mouvement altermondialiste et avait manifesté une réelle indépendance par rapport aux combinaisons politiciennes. Mais la majorité de sa direction a opéré en 2006-2008 un tournant opportuniste, allant jusqu'à soutenir l'ancien président de la Commission européenne, Prodi, au nom du «Tout sauf Berlusconi». C'est à ce moment que ce parti a été abandonné par ses militants les plus à gauche, qui obtenaient environ 30% des mandats dans les congrès, mais n'avaient pas réussi à casser définitivement un certain nombre de réflexes hérités de l'ancien PCI.
La vieille gauche italienne est donc morte. Enfoncée dans un social-libéralisme sans rivage ou réduite à des groupes sans perspective qui viennent de subir un nouvel échec électoral.
Il y a dans le vote pour la coalition de Beppe Grillo une volonté positive d'indépendance par rapport aux partis installés, des revendications radicales (réduction du temps de travail, revenu de citoyenneté, remise en cause de la dette) et une exigence de contrôle de la construction européenne. Mais aussi une coupure vis-à-vis des mouvements sociaux et une hostilité envers les syndicats, quelle que soit leur orientation. On trouve également des déclarations très problématiques de Grillo sur l'immigration et vis-à-vis du mouvement néofasciste CasaPound Italia. Par ailleurs, derrière la «démocratie internet» se cache une concentration du pouvoir autour de Beppe Grillo.

DANS LE CLAIR-OBSCUR

Autant on peut comprendre le vote Beppe Grillo (avec le désir de hurler *«A casa tutti !»*), autant ce mouvement n'offre aucune perspective pour un projet émancipateur. Le «grillisme» est un des indices de l'extension de la crise économique à la sphère politique et de la recherche de raccourcis face à la difficulté d'une coordination offensive des mouvements de résistance. Le théoricien communiste italien Antonio Gramsci a écrit en son temps : *«Le vieux monde se meurt, le nouveau monde tarde à apparaître et dans ce clair-obscur surgissent les monstres»*. Nous sommes bien dans une situation de désorientation, de «clair-obscur» mais les monstres du présent, ce sont l'Aube dorée en Grèce, Marine Le Pen, le Jobbik hongrois, etc., pas les électeurs «grillini» aux aspirations confuses !
Après les élections, les enjeux demeurent les mêmes en Italie : unifier les résistances éparses, renforcer le syndicalisme de classe et donner une perspective politique pour battre cette offensive sans fin contre les droits sociaux. De ce point de vue, le mouvement de Beppe Grillo est une impasse mais se contenter de la dénonciation serait une erreur : une politique offensive par rapport aux aspirations de ses électeurs sera nécessaire. ❑

VENEZUELA

Le peuple qui s'est

La mort de Chávez, survenue le 5 mars 2013, ouvre une nouvelle situation au Venezuela. Le champ politique à gauche, parmi les partisans de la « révolution bolivarienne », en sera nécessairement modifié. Dès janvier 2013, anticipant un dénouement qui apparaissait inéluctable, Marea Socialista se situait dans cet « après » en publiant l'analyse et la prise de position que nous reproduisons ici.

Le 10 janvier 2013 à Caracas, des dizaines de milliers de militants chavistes ont «prêté serment» en tant que président. Ils ont ainsi assumé collectivement le nouveau mandat au nom de leur commandant empêché de le faire à cause de sa maladie. C'est une nouvelle illustration de ce à quoi l'on assiste depuis le 4 octobre 2012, date de la clôture de la dernière campagne électorale de Hugo Chávez : l'intervention directe d'un peuple qui, massivement, reprend le cours d'une participation active à la vie politique.

Cet événement a une très grande importance. Car en bas, par-delà les rapports officiels sur la santé du président Chávez, se développe l'intuition douloureuse qui oblige à se préparer à un scénario non désiré : malgré les aspirations populaires à un miracle, il est fort peu probable que le commandant de « mille batailles » puisse à nouveau assumer la charge du gouvernement bolivarien. Un temps politique s'est ouvert, qui sera marqué par des définitions qui modifieront l'histoire du Venezuela et de l'Amérique latine.

UNE OPPOSITION QUI FAIT DANS L'ABSURDE

Devant l'absence de Chávez, usant d'une lecture pernicieuse de la Constitution bolivarienne, l'opposition de droite – toutes nuances confondues – a tenté un coup d'Etat civil contre le président récemment réélu. Mais qui pouvait croire que le torrent populaire, sorti de son lit pour écrire depuis 14 ans les pages de journées historiques, permettrait qu'on lui vole sa victoire du 7 octobre ?

Eleazar Díaz Rangel, directeur et éditorialiste de *Ultimas Noticias*, le quotidien de plus grande circulation dans le pays, d'orientation conciliatrice, non précisément chaviste, écrit : *«On ne parvient pas à comprendre les dirigeants de l'opposition. Qu'à cette étape ils n'aient pas encore compris ce qui se passe au Venezuela depuis plus d'une décennie ; qu'ils évaluent la politique et l'action du gouvernement avec les mêmes critères que ceux qui étaient en vigueur sous la Quatrième République[2] ; qu'ils restent aveugles face à toutes les réalisations du gouvernement, dans des domaines tels que l'éducation, la santé, l'alimentation et le logement ; qu'ils n'aient pas compris les changements intervenus dans la conscience et l'organisation du peuple... Tout cela révèle pour le moins une cécité et un manque de capacité de réflexion, impensables s'agissant d'une direction politique ayant essuyé des défaites lors de 16 élections et d'événements majeurs tels que la tentative de coup d'Etat du 11 avril 2002, la grève-sabotage de PDVSA* [entreprise pétrolière nationale] *en 2002-2003, ou encore son retrait des élections parlementaires en 2005. On est tenté de croire que ce manque de compréhension est suscité par les secteurs d'opposition les plus radicaux, dominés par leur haine de Chávez* (...)*»*

Le comble de ces prétentions, aussi conspiratives qu'ingénues, aura été de chercher à obtenir, au moyen d'artifices «légaux», que la présidence soit assumée par le «chaviste le plus radical», ainsi que se définit lui-même le président de l'Assemblée nationale, Diosdado Cabello, en lieu et place du vice-président, Nicolás Maduro, que Chávez a chargé du gouvernement et auquel il a demandé de se présenter à la présidence. C'est pour cette raison que Díaz Rangel conclut son éditorial du 13 janvier en disant : *«A-t-on déjà vu pareille absurdité ?»*

LA LIGNE DE CHÁVEZ POUR LA TRANSITION

Contrairement à l'attitude qu'il avait adoptée lors de ses dernières interventions chirurgicales, Chávez, conscient de la gravité de sa situation, a cette fois laissé une feuille de route pour l'avenir immédiat : il y aura de nouvelles élections présidentielles, son candidat y sera Nicolás Maduro et celui-ci devra gouverner en obéissant au peuple. Pour l'instant, aucun dirigeant du parti ou du gouvernement n'a osé prononcer un mot contre. De toute façon, le peuple bolivarien ne le permettrait pas.

Les temps de cette transition ne sont pas inscrits dans un texte constitutionnel mais conditionnés par des facteurs émotionnels, politiques et sociaux. Ils dépendent bien plus de l'état d'esprit du mouvement de masse, voire d'une issue non souhaitée, que de manœuvres légales ou politiciennes.

La conscience de l'énormité de ce que signifierait un Venezuela sans Chávez existe à l'échelle continentale. C'est ce qui explique les positions du Département d'Etat nord-américain, de l'OEA (Organisation des Etats américains), des gouvernements du Brésil et d'autres Etats d'Amérique latine. Pour une série de raisons, souvent d'ailleurs opposées, aucun de ces gouvernements ne cherche aujourd'hui à accélérer un processus qui pourrait devenir explosif. C'est pourquoi 27 d'entre eux ont envoyé des représentants de haut rang, dont trois présidents, manifester leur soutien à la ligne officielle pour la transition lors de la «prestation de serment populaire».

LE RÔLE DU CHAVISME RÉVOLUTIONNAIRE

Dans tous les processus de transformation sociale et politique, des secteurs de la population et, surtout, de ses directions tentent de tirer bénéfice de leur administration : ce sont ceux qui ne veulent pas aller de l'avant, qui regardent vers le passé. Mais d'autres, beaucoup plus nombreux, quoique sans influence dans les structures du pouvoir, luttent pour défendre les acquis sociaux, économiques et politiques, tout en portant le regard vers de nouveaux objectifs, de nouvelles conquêtes. Les uns, conservateurs et réactionnaires, regardent vers l'arrière. Les autres, révolutionnaires, défendent et cherchent à approfondir les transformations.

Un tel phénomène se produit aussi dans le cadre de la révolution bolivarienne. Ces deux secteurs, stratégiquement opposés,

fait «président»

PAR MAREA SOCIALISTA[1]

Caracas, octobre 2012, à la fin de la dernière campagne électorale de Chávez. © Patrick Guillaudat.

ont aujourd'hui au Venezuela un point commun : appliquer la ligne de Chávez s'il se confirme qu'elle est nécessaire pour la transition. Maduro, le candidat de Chávez, est donc aujourd'hui le candidat de tout le chavisme.

Mais le chavisme révolutionnaire, en même temps qu'il doit s'engager – en cas de présidentielles – à ne pas ménager ses efforts pour assurer une victoire électorale, est confronté à des tâches urgentes. Au moins deux d'entre elles, dont la réalisation est posée à moyen terme, doivent commencer à être abordées dès à présent.

La première est de mettre le peuple bolivarien en mouvement afin qu'il participe de façon constituante, en tant que pouvoir réel et pas seulement électoral, aux décisions graves et urgentes que devra prendre le nouveau pouvoir. La seconde est d'avancer vers la construction d'une direction, d'un instrument politique qui lui soit propre et surgisse de son sein.

Dans la multitude de collectifs, organisations sociales et syndicats, dans la marée humaine des militants organisés ou non, se développe un véritable processus de réflexion et de débat sur les moyens d'avancer vers un pouvoir réel de la base sociale du peuple bolivarien. Beaucoup de ces collectifs ont fait les premiers pas d'un chemin long et difficile, non exempt de dangers, en appelant et participant à des rencontres locales et régionales ainsi qu'à une rencontre nationale. De ce processus devra surgir une direction collective capable d'assurer un exercice du pouvoir véritablement révolutionnaire.

Mais le plus important, ce qui peut donner corps au développement d'un pouvoir réel du peuple travailleur, c'est la construction d'un nouvel instrument politique qui récupère les clés du mouvement bolivarien, qui à travers une élaboration collective ouvre une voie en réorientant le cours de la révolution bolivarienne vers l'application de mesures anticapitalistes.

On commence à peine en ce moment à réfléchir et écrire sur les modalités du débat à mener. Au milieu des incertitudes, angoisses et espoirs apparaissent les premiers signes d'une recherche audacieuse et nécessaire. La tâche ne sera pas simple, mais elle n'est pas insurmontable. On sait avec qui la mener à bien. On l'a vu jeudi 10 janvier dans les rues de Caracas. Cela surgira de là, d'un peuple qui ce jour s'est fait « Chávez ». ❑

1. Le courant marxiste révolutionnaire Marea Socialista (« la marée socialiste »), qui entretient des relations fraternelles avec le NPA, agit au sein du PSUV, le Parti socialiste unifié du Venezuela formé à l'initiative de Chávez. Originellement publié dans le numéro 586 du 17 janvier 2013 de Alternativa Socialista, *journal du MST (Mouvement socialiste des travailleurs) d'Argentine, cet article y était signé de six dirigeants de Marea : Carlos Carcione, Gonzalo Gómez, Stalin Pérez Borges, Juan García, Zuleika Matamoros et Alexander Marín. Traduit de l'espagnol par Jean-Philippe Divès.*

2. La Quatrième République est le régime qui précédait la Constitution bolivarienne, adoptée par référendum le 15 décembre 1999.

AU CŒUR DE L'AUSTÉRITÉ

De nouvelles atta

PAR S. BERNARD

Dénaturer la Sécurité sociale, voire en finir avec elle, est un objectif poursuivi de longue date par le patronat et les gouvernements à son service. A la faveur de la crise, en invoquant les économies et les efforts de compétitivité indispensables, le gouvernement Hollande-Ayrault a engagé une nouvelle offensive contre cet acquis des travailleurs.

La peur du lendemain redevient la réalité pour un nombre croissant de travailleurs, avec ou sans emploi, et leurs familles. Cinq millions de personnes sont inscrites à Pôle emploi, deux millions ne sont pas indemnisées. Trois millions deux cents mille salariés ont des statuts précaires. Un tiers de la population renonce à des soins. Les deux tiers des jeunes de 18 à 24 ans pensent que les régimes de retraite ne suffiront pas à financer leurs vieux jours.

L'exposé des motifs de l'ordonnance du 4 octobre 1945 portant sur la création de la Sécurité sociale indiquait qu'elle *«est la garantie donnée à chacun qu'en toutes circonstances il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille dans des conditions décentes. Trouvant sa justification dans un souci élémentaire de justice sociale, elle répond à la préoccupation de débarrasser les travailleurs de l'incertitude du lendemain, de cette incertitude constante qui crée chez eux un sentiment d'infériorité et qui est la base réelle et profonde de la distinction des classes entre les possédants sûrs d'eux-mêmes et de leur avenir et les travailleurs sur qui pèse, à tout moment, la menace de la misère.»*

La Sécu a largement facilité l'accès aux soins, toute la population a pu accéder à l'hôpital public. L'espérance de vie a beaucoup progressé, les travailleurs ont pu vivre de leur retraite, les allocations familiales ont aidé les familles, le taux de natalité est resté important en France. Jusque dans les années 1970, les prestations progressaient. Le patronat a alors décidé de passer à la contre-offensive. Il a créé «l'Association des grandes entreprises françaises faisant appel à l'épargne» (AGREF) qui a fixé le cap en 1971 : *«En 1945, dans une situation et une économie de pénurie, la Sécurité sociale devait protéger les travailleurs. Mais en 1971, la situation des travailleurs est totalement modifiée du fait de l'élévation considérable de leur niveau de vie. Ils doivent prendre la responsabilité de se couvrir individuellement contre la maladie, les accidents, etc. Les compagnies d'assurance sont faites pour cela.»*

Chaque année, les gouvernements instaureront désormais des plans de «maîtrise des dépenses». Les prestations diminueront et les cotisations « salariales » augmenteront. Mais cela ne suffisait pas à démolir l'institution, il fallait s'attaquer à ses fondements : ses structures, sa gestion, son financement.

LA PRISE EN MAIN DE LA SÉCU

L'unité de la Sécu était un principe fondamental. Les caisses devaient couvrir tous les risques sociaux (y compris le chômage), la solidarité devait être indivisible. Un rapport de 1965 du CNPF (Conseil national du patronat français, prédécesseur du Medef) proposa donc d'éclater la Sécu en raison *«de la spécialité irréductible de chacun des quatre grands risques»*. Les ordonnances de 1967 la divisèrent en trois branches autonomes : la maladie à laquelle étaient rattachés les accidents de travail, la vieillesse et la famille. La trésorerie, chasse gardée du patronat, étant gérée à part. Elles supprimèrent aussi l'élection des administrateurs des caisses nationales et locales, où les représentants des salariés étaient majoritaires. Le paritarisme syndicat-patronat fut instauré, la CGT écartée. Par le jeu des alliances avec FO puis avec la CFDT, le patronat imposa sa loi. En 1945, les représentants élus des salariés représentaient les trois quarts des administrateurs, le quart restant étant attribué aux patrons. Mais dès 1960, le gouvernement renforçait sa tutelle sur la Sécu, censée être indépendante et autonome. Son pouvoir sera constamment élargi. Il n'y a maintenant plus de conseil d'administration dans les caisses de base mais de simples «conseils», dont toutes les décisions, notamment le vote des budgets, peuvent être annulées par l'Etat.

Une rupture avec un principe majeur inscrit dans les ordonnances de 1945, *«chacun doit payer selon ses moyens et chacun reçoit selon ses besoins»*, intervint à la suite du plan Juppé de 1995. Une révision de la constitution créa la Loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS). Chaque année, le parlement fixe désormais les objectifs de dépense, dans le cadre d'une enveloppe fermée, en fonction des prévisions de recettes. Selon les estimations du gouvernement, le maintien des moyens pour 2013 aurait nécessité une augmentation des dépenses de 4,1%. La LFSS la limite à 2,7%.

L'ATTAQUE CONTRE LE SALAIRE

A l'origine la Sécu était financée exclusivement par les cotisations sociales, proportionnelles au salaire. Le patronat n'a eu de cesse de le combattre ce salaire socialisé qui ampute ses profits. La CSG (contribution sociale généralisée) a été le

Dans une manifestation d'octobre 2010 en défense des retraites. Phototèq

ques contre la Sécurité sociale

premier instrument de fiscalisation du financement de la Sécu. Prélevée sur tous les revenus des ménages, elle transfert le financement sur les salariés, les chômeurs, les retraités, les malades en arrêt de travail. A sa création par Rocard en 1990, son taux était de 1,1 %. Il s'élève aujourd'hui à 7,5% des revenus d'activité. Ce transfert du financement vers l'impôt a été accentué par diverses taxes affectées à la Sécurité sociale.

Les exonérations des cotisations «patronales» ont commencé à la fin des années 1970. Depuis 1993, leur montant n'a cessé d'augmenter, pour atteindre maintenant plus de 30 milliards par an. Ce sont des trappes à bas salaires puisque les mécanismes d'exonération de cotisations sont d'autant plus forts que le salaire est faible. La commission des comptes de la Sécurité sociale note qu'*«ainsi le taux de cotisations patronales de sécurité sociale passe de 34,62 % du salaire brut en 1980 à 4,38% en 2008 au niveau du SMIC, et à 27,5 % au niveau de 1,5 SMIC».*

ue rouge/JMB.

EN 2013, UNE NOUVELLE OFFENSIVE D'AMPLEUR

Financement, retraite, maladie, allocations familiales: pour chacune de ces branches, ainsi que pour la dépendance, le gouvernement a demandé à des «experts» de préparer des rapports. Le cap a été fixé par Ayrault lors de la mise en place du «Haut conseil du financement de la Protection sociale»: la réforme doit *«intégrer sans tabou la question de la compétitivité».*

L'offensive contre les régimes de retraite se poursuit et s'étend aux complémentaires. Le gouvernement emboîte le pas à Balladur, Juppé et Fillon. Il a présenté son «cahier des charges»: *«trois leviers sont susceptibles de consolider notre système de retraite par répartition»*, la durée de cotisation, le niveau des prélèvements et le montant des retraites. Le report de l'âge du départ à 62 ans n'est pas à exclure. La réforme systémique (retraite calculée par points) demandée par la CFDT est, avec son accord, repoussée à plus tard.

Les retraités et les invalides imposables sont les seuls à être mis à contribution pour financer la dépendance. Depuis le 1er avril 2013, ils sont assujettis à une «contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie» de 0,3%. Le gouvernement n'évoque plus la création de véritables prestations dépendance prises en charge par la Sécu.

La réforme du financement des allocations familiales est aussi à l'ordre du jour. Le patronat demande le basculement du financement vers la CSG.

Forfaits, franchises, dépassements d'honoraires, déremboursements, augmentation des restes à charge, le montant moyen des remboursements par la Sécu des soins de ville est réduit à 55%. La Sécu recule, la part des complémentaires augmente. Les cotisations aux mutuelles et assurances, qui ont augmenté ces dernières années, sortent de la poche des assurés sociaux à la différence des cotisations Sécu. L'accord national interprofessionnel (ANI) généralise la complémentaire santé à tous les salariés (mais pas à leur famille) et restreint les remboursements à un panier de soins. Les employeurs paieront 50% maximum de la cotisation. Le patronat ne se plaint pas d'être écrasé par de nouvelles charges, car il bénéficie ainsi de 2,5 milliards d'euros d'exonérations supplémentaires aux dépens de la Sécu et ne peut que se féliciter de ce nouvel instrument de démantèlement.

CASSER LA PROTECTION SOCIALE POUR IMPOSER L'AUSTÉRITÉ

Les ressources de l'ensemble de la protection sociale se montaient en 2010 à 633,1 milliards d'euros, dont 63,9% provenant des cotisations sociales. L'enjeu pour la bourgeoisie est de réduire cette part socialisée des salaires (404,55 milliards, bien plus que le budget de l'Etat) pour «accroître la compétitivité», c'est-à-dire les profits. Cela passe par une réduction de toutes les prestations notamment des revenus hors emplois (chômage, retraite, maladie...). Et de nouveaux espaces s'ouvrent aux capitaux pour s'investir et rapporter des profits (sociétés d'assurances, fonds de pension, hospitalisation privée...)

C'est une arme décisive aux mains des employeurs et des pouvoirs publics pour imposer aux salariés de travailler dans n'importe quelles conditions et pour renvoyer à la charité, publique ou privée, quiconque n'est pas «au travail». L'attaque contre la protection sociale est le complément de la destruction du droit du travail en cours (ANI). Sous le prétexte de «donner à ceux qui en ont besoin», il s'agit en fait de revenir à une assistance minimale pour les plus pauvres et au recours à l'assurance privée pour les autres.

La tâche n'est certes pas facile, mais construire la résistance face à cette nouvelle offensive contre la Sécu est un élément essentiel de la lutte contre l'austérité. Au-delà, l'objectif est de reconquérir la Sécu, de revenir aux objectifs de 1945 et de les dépasser. La santé doit être gratuite, la retraite fixée dans la continuité du meilleur salaire, la charge des enfants réellement prise en compte. Le droit à un salaire doit être assuré quels que soient les aléas de la vie. ❑

EDUCATION NATIONALE

Continuité politique et mobilisations

PAR LA COMMISSION ÉDUCATION NATIONALE RÉGION PARISIENNE DU NPA

« Pour préserver un milieu académique déjà fortement déstabilisé par la succession désordonnée de réformes et d'appels à projets et par la défiance dont il a fait l'objet au cours du dernier quinquennat, nous avons évité la remise en cause systématique des mesures récentes », *peut-on lire dans l'exposé des motifs du projet de loi Fioraso sur l'enseignement supérieur et la recherche. Voilà qui résume assez bien la politique éducative globale du gouvernement…*

Par-delà quelques promesses et propositions qui sèment parfois la confusion chez les enseignants, ce qui domine est donc la continuité avec les politiques précédentes. Pourtant, le passif est lourd et, dans leur quotidien, les enseignants s'y heurtent de plein fouet : 77 000 postes supprimés en cinq ans, fichage des élèves, autonomie des établissements, pédagogie de l'évaluation, livret personnel de compétences, réformes de l'enseignement technique, du statut des enseignants-chercheurs comme conséquence de la LRU (loi sur la responsabilité des universités) du précédent gouvernement, du recrutement et de la formation des professeurs…

CE QUI NE CHANGERA PAS, VOIRE EMPIRERA

Contrairement aux effets d'annonce, les postes supprimés sous Sarkozy ne seront pas rétablis et il n'y aura même pas de retour au niveau de la rentrée 2011-2012. Les 43 000 recrutements annoncés se répartissent entre deux concours. Le premier recrutera 22 000 enseignants stagiaires pour remplacer les 22 000 départs en retraite prévus à la rentrée 2013. Le second sélectionnera 21 000 étudiants admissibles en juin 2013, qui passeront l'oral un an plus tard pour remplacer les 21 000 départs en retraite prévus à la rentrée 2014. Pendant l'année scolaire 2013-2014, ils effectueront un tiers-temps comme contractuels payés à mi-temps. 21 000 tiers-temps correspondent à 7 000 postes à temps plein. Cette année, le gouvernement a créé 6 770 postes… dédiés à des étudiants admissibles et contractuels.

La loi dite de la « refondation pour l'école » garde le cap de « l'école du socle » initié sous Fillon en 2005, base d'une école à deux vitesses. Dans le primaire, l'affichage est mensonger. Le « plus de maîtres que de classes » et la priorité à la scolarisation des tout-petits ne tiennent pas sans un plan de création massive de postes, en commençant par le rattrapage de ceux supprimés sous Sarkozy. Les programmes restent conditionnés par le socle commun et la systématisation des apprentissages. Dans le secondaire, les « réformes » des trois voies (générale, technologique et professionnelle) du lycée sont maintenues, de même que le cadre de la mastérisation pour les enseignants.

Les attaques contre le statut et le cadre national de l'enseignement se trouvent également confirmées. Le transfert aux régions des cartes de formations professionnelles initiales et de l'orientation induit une remise en cause du statut national des conseillers d'orientation psychologues et des professeurs des lycées professionnels, tout en confirmant la volonté du gouvernement d'avancer vers des formations en fonction des besoins patronaux.

Quant au projet de loi Fioraso pour l'enseignement supérieur et la recherche, c'est un clone de la LRU de Pécresse. Il se situe dans la même logique de rigueur budgétaire, de mise au pas des enseignants quant à leur liberté pédagogique, de mainmise du privé sur les choix des laboratoires de recherche. L'enseignement supérieur devrait contribuer *« à la croissance et à la compétitivité de l'économie* (…) *aux besoins des secteurs économiques et à leur évolution prévisible »* ! Les universités seraient accréditées pour délivrer des diplômes encore plus individualisés et se spécialiseraient en fonction des besoins immédiats de leur bassins économiques.

LA QUESTION DES RYTHMES SCOLAIRES

Elle ne constitue pas le cœur des préoccupations des enseignants mais a été un catalyseur de leur colère, provoquant la mobilisation d'une frange significative du premier degré. Les collègues espéraient des améliorations, ils voient que cela va empirer et que le gouvernement se moque d'eux.

Peillon affiche l'objectif de s'adapter aux rythmes des enfants et de réduire l'échec scolaire, mais les enseignants ne sont pas tombés dans le panneau : avec une demi-journée supplémentaire en classes surchargées, avec une école où l'évaluation prime sur les apprentissages, il n'y aura aucun bienfait ni pour les enfants ni pour les personnels. Les rythmes scolaires servent au gouvernement à faire diversion, mais les mesures annoncées constituent aussi une avancée à pas feutrés vers une augmentation du temps de travail des enseignants, sans évidemment aucune compensation financière.

Après la grève du 12 février, suivie par près de 60% des enseignants dans le premier degré, la FSU (principale fédération syndicale de l'éducation nationale) a fixé comme seule perspective une journée de manifestation le samedi 6 avril, sur une plateforme revendicative « non négociable, non amendable » ne comprenant ni le retrait de la loi d'orientation, ni l'abrogation du décret sur les rythmes, mais uniquement pour ce dernier la demande qu'il soit réécrit et que son application soit reportée à la rentrée 2014.

Cette position, visant à amender à la marge ces réformes réactionnaires, revient à les soutenir. C'est une aide importante pour Peillon qui, face à la contestation, affirme ne pas vouloir « passer en force », mais poursuivre « la concertation »

«sur le terrain»... Comme le lui demande la direction de la FSU !

SE DONNER LES MOYENS DE POURSUIVRE LA MOBILISATION

Il faut tout faire pour proposer d'autres perspectives. Au moment où cet article est écrit, c'est la division qui domine. Dans l'enseignement supérieur, le SNESup (FSU), SUD et la CGT (ainsi que les associations Sauvons la recherche et Sauvons l'université) appellent à la grève le 21 mars.

L'intersyndicale parisienne du primaire, qui regroupe tous les syndicats (Snuipp-FSU, FO, CGT, Sud, CNT et Se-Unsa), unis sur la position de l'abrogation du décret, appelle à la grève lundi 25 mars, jour où le Conseil de Paris doit décider s'il applique la réforme dès la rentrée 2013 ou la reporte en 2014. L'appel national à la grève des fédérations FO, CGT, Sud et CNT le jeudi 28 mars dans le primaire et le secondaire, là aussi sur la base de l'exigence de l'abrogation du décret, est un autre point d'appui important. La bataille dans la FSU doit se poursuivre, en particulier dans le Snuipp pour que d'autres sections départementales – voire la direction nationale comme pour le 12 février – basculent vers l'appel à la grève.

L'appel à une manifestation nationale le 6 avril, avec refus d'un nouvel appel à la grève, est vécu comme une provocation par les collègues les plus mobilisés ; cela apparaît comme un choix délibéré de mettre cette manifestation en opposition à une nouvelle journée de grève nationale. La priorité reste la construction de la grève du 28, mais la participation à la journée du 6, sur les mots d'ordres clairs du retrait, doit être discutée dans les AG du 28.

La nécessité est également posée de construire des cadres d'auto-organisation : cela permet aux collègues de prendre eux-mêmes en mains le mouvement, facilite son extension à l'échelle locale, contribue à exercer une pression sur les directions syndicales. Les AG significatives avaient été relativement rares le 12 février. Il faut œuvrer à faire mieux le 28 mars, en poussant les directions à y appeler et à faire le nécessaire pour leur succès. Si la mobilisation est suffisante, il faudrait ensuite les coordonner régionalement dans la perspective d'une coordination nationale.

Un des plus grand risques est d'enliser les noyaux mobilisés dans des batailles locales pour obtenir le report ou une «bonne application» du décret dans les communes où elle n'interviendra de toute façon qu'à la rentrée 2014. Si la mobilisation parisienne obtient le report en 2014, ce serait un coup porté à la municipalité Delanoë et au PS, mais ne résoudrait pas le problème. Cela pourrait être un point d'appui pour développer la lutte, en montrant que celle-ci peut payer. Si en revanche Delanoë ne faisait aucun pas en arrière, il mettrait l'intersyndicale parisienne au pied du mur, le besoin d'une extension nationale de la bagarre devenant évident.

CONTRE LA TERRITORIALISATION

Il faut combattre un morcellement de la législation en mettant en avant l'abrogation du décret, le retrait la loi d'orientation et la création de tous les postes nécessaires. Les réformes qui touchent le primaire, le secondaire et le supérieur poursuivent les mêmes objectifs : territorialisation de l'enseignement, soumission accrue aux besoins du patronat, attaque contre les personnels.

Les enseignants des écoles de Paris sont le fer de lance de la grève, rejoints par des enseignants du nord du 92 et du 93. Pour gagner, ce mouvement doit arriver à fédérer les foyers de mobilisations, à dépasser les clivages syndicaux et l'opposition au niveau des directions syndicales nationales. Les grévistes vont être confrontés à trois problèmes :

- Dans le cas où Delanoë refuserait de reporter l'application du décret à 2014, les instituteurs (notamment parisiens) partiront-ils en grève reconductible ?
- Construire des AG au niveau régional (en particulier en région parisienne) et un cadre légitime pour appeler à une coordination nationale des grévistes.
- Unifier les luttes de la maternelle à l'université, en proposant des dates de grève et de mobilisation communes.

Les personnels du primaire, du secondaire et du supérieur ont intérêt à se battre, tous et ensemble. Car c'est bien à une seule et même politique qu'ils s'affrontent, celle du gouvernement Hollande-Ayrault-Peillon au service du Medef. ❑

Phototèque rouge/Babar.

ARMÉE

Une campagne de propagande offensive

PAR JULIEN VARLIN

« Engagez-vous, qu'ils disaient… » L'omniprésence des campagnes de recrutement de l'armée, sur fond de chômage de masse mais aussi d'un discours officiel qui ces dernières années s'est largement renouvelé, mérite que l'on se penche sur ce phénomène.

DR

Depuis 2010, l'armée de terre finance une grande campagne de recrutement, qu'elle paye neuf millions d'euros à la société TBWA. Et elle est de plus en plus rompue à la communication moderne: elle ne répand plus seulement ses affiches dans le métro ou sur les routes et ses spots à la télévision, mais va s'insinuer jusque dans les jeux vidéo et sur les smartphones.
Il faut dire que l'armée française a des moyens: c'est le cinquième plus gros budget militaire au monde, et elle reste l'un des plus gros pourvoyeurs d'emplois, avec environ 300000 personnes et plus de 20000 recrutements par an. Pas étonnant dans ces conditions de chômage de masse que de nombreux jeunes rejoignent les rangs des FAF (forces armées françaises…). L'armée a toujours puisé beaucoup parmi les jeunes les plus pauvres, leur promettant une intégration dans une institution «solide», une «grande famille», une solde… Comme l'écrit un rapport officiel de 2010, *«les militaires sont essentiellement issus de la classe des cadres moyens et de la classe ouvrière»*, plus précisément, la moitié des militaires du rang viennent de *«milieux ouvriers»*.[1]

UN DISCOURS PLUS SUBTIL

L'imagerie militaire s'appuie toujours sur la fibre virile et violente, mais le discours a évolué à l'image de la société. L'armée tente de se montrer présentable et de contrer les réflexes antimilitaristes qui peuvent rester. Les engagements mis en avant se veulent plus humains, avec des slogans comme *«inspirer la confiance»*, *«je protégerai les populations»*… Il s'agit de donner une vague caution humanitaire aux machines de guerre, comme cela transparaît dans un slogan comme *«je serai au service des autres et j'agirai avec la volonté de vaincre»*.

Des femmes ont aussi fait leur apparition sur les affiches, après avoir longtemps été cantonnées… aux posters de pin-up dans les casernes. Cela reflète une féminisation des effectifs qui est bien réelle. Même si les premières femmes-soldat ont été recrutées en 1938, elles ont été marginalisées, et même payées différemment jusqu'en 1972. Lorsque le service militaire «universel et obligatoire» était en vigueur, il s'agissait avant tout de *«faire des hommes»*. Cela dit, la répartition même des quelque 10% de femmes présentes dans l'armée reflète un sexisme structurel: 50% dans les auxiliaires de santé, 1,7% des troupes de combat…
Le nationalisme n'est plus aussi mis en avant qu'il y a quelques décennies, mais il est toujours présent. La campagne est centrée sur *«devenez vous-même»*, mais l'idée est toujours de créer un sentiment national qui soude la société, de nous aux capitalistes sans oublier la cellule familiale: *«Avec cette accroche, l'armée de Terre met en avant l'épanouissement personnel. Est surtout valorisé le "pourquoi je m'engage": pour moi, pour mes camarades, pour ma famille, pour mes amis, pour mes concitoyens, pour la collectivité, pour la France!»*[2]

PATERNALISME IMPÉRIALISTE

Etant donné que le chauvinisme primaire consistant à attiser la xénophobie n'est pas ce qui fait le plus recette, il passe surtout par le mythe de la «patrie des droits de l'Homme». Chaque soldat est tenu d'avoir sur lui une petite carte appelée «code du soldat», avec photo de soldats sous le drapeau et parmi les valeurs-clé: *«servir la France et les valeurs universelles dans lesquelles elle se reconnaît»*. De nombreuses affiches présentent aussi des soldats suréquipés à l'attitude bienveillante face à des Africains quasi-dénudés. Un tel paternalisme est totalement compatible avec la domination impérialiste, et accompagne même les justifications d'intervention comme celle du Mali.
Mais le paternalisme c'est aussi la présence renforcée de l'armée dans les lieux publics, sous couvert de sécurité, de plan Vigipirate… L'Etat se veut rassurant, mais de façon subliminale il nous rappelle qu'il a le monopole de la violence légale. C'est soi-disant pour l'intérêt général, mais la vérité déchire parfois le voile… Comme en Egypte où le peuple pauvre se heurte violemment à la vraie nature du Conseil suprême des forces armées, le gardien de l'ordre capitaliste. ❑

1. «Les militaires et leur famille», juin 2010.
2. Sengager.fr

MALI

« LA GUERRE, C'EST LA POLITIQUE CONTINUÉE PAR D'AUTRES MOYENS »

PAR MARIE-HÉLÈNE DUVERGER

La fameuse formule de Carl von Clausewitz dans son ouvrage, De la Guerre, *a rarement été prise en défaut. C'est aussi le cas au Mali, où la guerre de Hollande, par-delà ses justifications « humanitaires », ne fait que poursuivre les objectifs politiques et économiques de l'impérialisme français.*

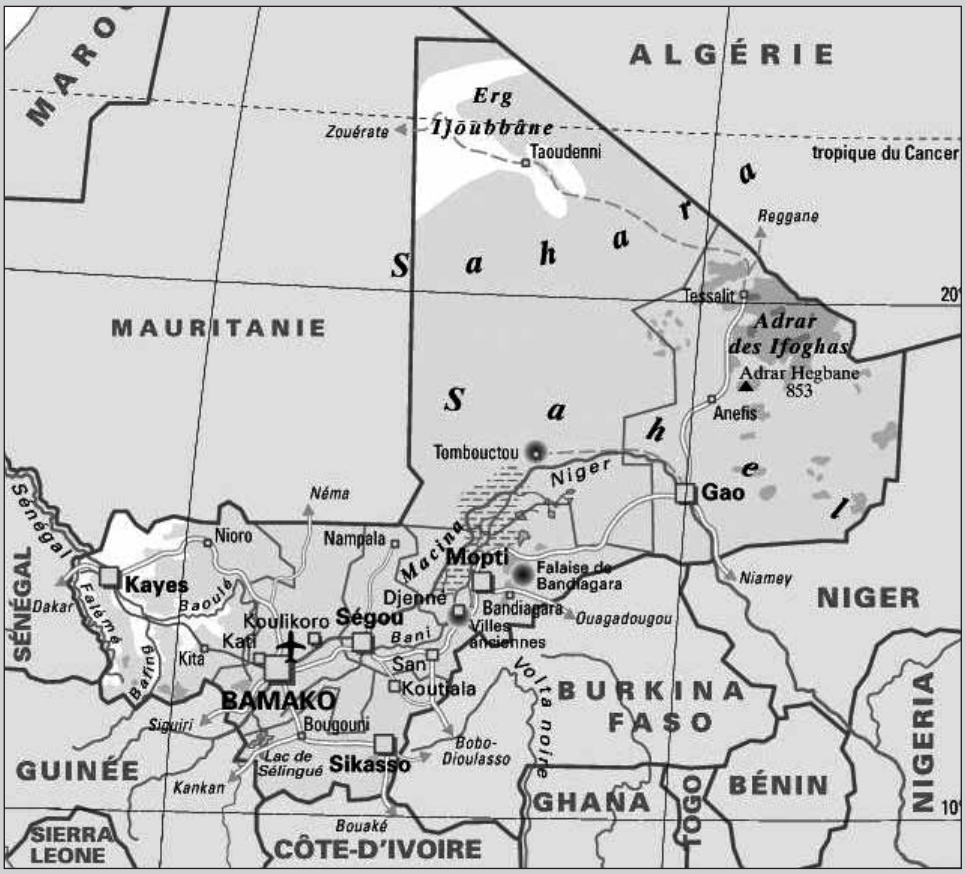

Depuis avril 2012, la population du nord du Mali subissait la terreur et la barbarie imposées par des groupes armés se revendiquant de l'Islam : femmes voilées de force, couples non mariés lapidés, mains tranchées pour les voleurs, cigarettes, alcool ou danse interdits, écoles fermées. Celle du sud du pays, déjà misérable, payait aussi au prix fort les conséquences de la partition du pays : augmentation des prix et des pénuries, avec l'afflux massif de réfugiés (environ 230 000), sans parler de la mise en place de l'état d'urgence, interdisant tout embryon de protestation sociale et politique.

C'est pour cela qu'au Mali et dans l'immigration malienne, ici en France, l'espoir est très fort de voir ces bandes djihadistes écrasées militairement et chassées définitivement du pays pour que celui-ci retrouve son intégrité et la paix. Quitte à se réjouir de l'intervention militaire française lancée depuis le 11 janvier, à s'y raccrocher comme à une bouée parce qu'au Mali tout semble avoir fait naufrage.

DES ARGUMENTS QUASI « AFGHANS »

L'armée française est un peu chez elle en Afrique, entre ses nombreuses bases militaires permanentes et ses interventions répétées depuis 50 ans (Congo Zaïre, Congo Brazzaville, Tchad, Rwanda, Côte d'Ivoire, Gabon pour ne citer que les principales). Mais pour chaque guerre, il y a néanmoins besoin d'une propagande spécifique. Pour celle au Mali, du côté du gouvernement et des médias aux ordres, on tape sur deux clous : la France ne sert aucun intérêt mais défend la paix et la démocratie et lutte contre la menace terroriste islamiste. Des arguments quasi identiques à ceux utilisés lors de l'intervention en Afghanistan. Cela devrait largement alerter toutes celles et tous ceux qui se prennent à espérer que, cette fois, les buts de guerre affichés par la France seraient bien ceux qu'elle affiche, qu'elle va rapidement parvenir à ses fins... et repartira aussitôt sa « mission » accomplie. Mais de quelle mission s'agit-il réellement ? Libérer les populations du nord et éradiquer le terrorisme islamiste, ou reprendre le contrôle politique et économique du pays, ce qui passe d'abord par en finir aujourd'hui avec les bandes djihadistes ? Rétablir la paix, ou laisser un nouveau champ de bataille permanent avec des soldats venus de toute l'Afrique de l'Ouest, en transformant le Mali en un pays occupé *ad vitam aeternam* ? Restaurer l'intégrité territoriale du Mali, ou offrir à des dirigeants nationalistes touaregs une zone autonome dans la bonne vieille tradition coloniale du « diviser pour mieux régner » ? Restaurer la démocratie, ou organiser des élections bidon pour remettre en selle tel ou tel bon ami de la France ?

Un calendrier des événements

DÉBUT DES ANNÉES 2000. Divers groupes armés islamistes, pratiquant différents trafics dont les prises d'otages, s'installent au nord du Mali : parmi eux, le Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC algérien), devenu AQMI (Al-Qaïda au Maghreb islamique) en 2007.

MARS 2011. L'intervention militaire française en Libye sous les couleurs de l'OTAN entraîne la chute de Kadhafi, mais aussi le retour au Mali, avec leurs véhicules et leurs armes, de milliers de mercenaires et de militaires touaregs maliens qui étaient intégrés dans l'armée libyenne (ils passent sans encombre par l'Algérie ou le Niger).

FIN 2011. Création du MNLA (Mouvement national pour la libération de l'Azawad), indépendantiste touareg, qui réclame l'indépendance de tout le territoire peuplé par les Touaregs (s'étendant sur cinq pays : Mali, Algérie, Libye, Niger et Burkina Faso).

17 JANVIER 2012. Première attaque par le MNLA du camp militaire de Menaka au nord du pays. Très rapidement, les attaques du MNLA se font conjointement avec Ansar Dine, un groupe salafiste armé créé en décembre 2011 et dirigé par un ancien leader de la révolte touarègue de 1990.

26 JANVIER 2012. Visite d'Alain Juppé, ministre des affaires étrangères de l'époque à Bamako, durant laquelle il appelle au dialogue avec le MNLA. Les diplomates du Quai d'Orsay jouent l'option MNLA pour tenter de contrecarrer l'influence islamiste.

22 MARS 2012. Coup d'Etat militaire à Bamako, mené par le capitaine Sanogo à la tête de bataillons de bérets verts et renversement du président malien Amadou Toumani Touré dit « ATT ». Les putschistes reprochent à ATT son incapacité à mettre fin à la rébellion au nord.

30 MARS 2012. Dans le nord, profitant de la crise à Bamako, le MNLA, désormais ouvertement allié aux groupes armés islamistes d'Ansar Dine et du Mujao, s'empare de la ville de Kidal.

DÉBUT AVRIL 2012. Quelques jours après, ils contrôlent Tombouctou puis Gao. Mais le MNLA se fait vite doubler et quasiment évincer, au cours des mois de mai-juin, du contrôle des villes par les groupes armés islamistes.

12 AVRIL 2012. Le gouvernement français, s'appuyant sur les

DR

gouvernements des pays africains voisins, fait pression sur le capitaine Sanogo pour qu'il accepte de se retirer et laisser la place à un gouvernement provisoire. Dioncounda Traoré, président de l'Assemblée nationale, devient président par intérim et doit en principe organiser des élections dans les 40 jours.

5 JUILLET 2012. Première résolution de l'ONU sur le Mali, réaffirmant notamment *«l'intégrité territoriale du pays»*.

12 OCTOBRE 2012. Deuxième résolution de l'ONU sur le Mali, appelant les groupes armés au Nord-Mali *«à se dissocier des mouvements terroristes»*.

20 DÉCEMBRE 2012. Troisième résolution de l'ONU *«autorisant le déploiement d'une force internationale sous conduite africaine (MISMA) pour assister les forces maliennes dans la restauration de la sécurité de leur État»*. La force africaine doit être formée, ce qui programme l'intervention à septembre 2013.

10 JANVIER 2013. Environ 1200 combattants islamistes s'emparent de Konna (à 640 km de Bamako), menaçant de continuer leur offensive vers le sud. Le président Traoré sollicite l'aide militaire de la France. L'ONU demande un *«déploiement rapide»* de la force internationale devant la *«grave détérioration de la situation»*.

11 JANVIER 2013. Début de l'opération «Serval» (intervention de l'armée française au Mali). 4000 soldats français seront déployés dans les semaines suivantes. Arrivée quelques jours plus tard des détachements tchadiens dans les zones de combat.

20 JANVIER 2013. Le MNLA offre ses services à la France et à la CEDEAO (Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest) pour aider à la reconquête du Nord Mali… Offre acceptée !

FIN JANVIER 2013. Les grandes villes du nord, Gao, Tombouctou, Kidal sont reprises par l'armée française. A Kidal, l'armée malienne est déclarée «persona non grata» par le MNLA.

2 FÉVRIER 2013. Voyage de Hollande à Bamako. Il déclare, entre autres : *«Je viens de vivre la journée la plus importante de ma vie politique»* et *«Il n'y aucun risque d'enlisement au Mali»*.

FIN FÉVRIER–DÉBUT MARS 2013. Début des combats dans le massif des Ifhogas où sont réfugiés les combattants djihadistes. ❑

LA FRANCE, RESPONSABLE ET COUPABLE

Remettre son sort entre les mains d'une grande puissance impérialiste, qui est également l'ancienne puissance coloniale, est pour le moins risqué et ne peut que préparer pour la population malienne les plus grandes désillusions. Car comment imaginer une seule seconde que la France puisse «résoudre» une situation qu'elle a elle-même contribué à créer… et ce depuis des siècles.

La crise au Nord Mali plonge ses racines dans l'arbitraire et l'absurdité du découpage des frontières héritées de la colonisation. Les relations difficiles voire conflictuelles entre le Nord et le Sud, deux entités historiques, ethniques et culturelles largement différentes, ont été entretenues durant toute la période coloniale par la puissance dominante. La dispersion géographique des Touaregs sur cinq Etats au moment de la décolonisation, puis le jeu trouble de la France vis-à-vis des nationalistes touaregs dans toute la région depuis des décennies, sont autant de facteurs aggravants de la crise actuelle.

Le Mali est de plus un pays que le pillage colonial et néocolonial a appauvri pendant des décennies, puis que les politiques d'ajustement structurel menées par le FMI et la Banque mondiale ont conduit à une extrême misère, avec pour une des conséquences que son Etat s'est effondré sous les coups de boutoir des intérêts de la dette. Quant à la présence massive des bandes djihadistes surarmées dans le nord du pays depuis deux ans, c'est une des conséquences directe de l'intervention militaire française en Libye ! La France au Mali, c'est l'exemple même du pompier pyromane : des interventions militaires qui se succèdent les unes aux autres dans la région et dont on ne mesure les effets collatéraux qu'au fil du temps. Même si certaines conséquences sur les pays voisins sont visibles à court terme, comme l'a montré l'épisode de la prise d'otages dans le complexe gazier d'In-Amenas en Algérie, dans les jours qui ont suivi le déclenchement de l'opération Serval.

IL N'Y A PAS D'INTERVENTION HUMANITAIRE

Les préoccupations humanitaires sont le cadet des soucis de l'état-major français. L'intervention française est dictée par la sauvegarde des intérêts des grandes puissances impérialistes, en particulier ceux des groupes capitalistes français dans cette région du monde.

Bien sûr que l'influence gagnée par les groupes armés islamistes comme AQMI, le Mujao ou Ansar Dine dans le Sahel est un problème pour les pays impérialistes ! Mais ce n'est pas un problème d'ordre «moral» ou «religieux», c'est un problème «d'ordre» tout court. D'ordre pour les affaires des capitalistes, pour les intérêts des grandes puissances dans cette zone du monde. Il y a les islamistes respectables : en Arabie Saoudite, au Qatar, aux Emirats (où Hollande se trouvait d'ailleurs au moment du déclenchement de l'opération Serval), ceux avec lesquels on fait des affaires et dont les régimes politiques appliquant la Charia n'entraînent jamais plus qu'une légère réprobation de circonstance. Il y a ceux qu'on utilise parfois un temps, comme Ben Laden à l'époque de la lutte contre l'occupation soviétique en Afghanistan, et il y a ceux contre lesquels il faut mener une guerre sans merci parce qu'ils ne sont pas «sous contrôle» et que leur présence devient un facteur d'instabilité (ce sont d'ailleurs souvent les mêmes que les premiers… parce qu'ils ont «échappé au contrôle» !).

Pour l'impérialisme français, il fallait sauver l'Etat malien menacé de disparition sous les assauts combinés de la révolte touarègue, de l'offensive djihadiste et de risques de putsch mené par telle ou telle faction de l'armée. En ce sens, la déclaration le 16 janvier de l'ambassadeur français à Bamako, Christian Royer, est éclairante : *«On ne pouvait pas se réveiller un jour sans savoir quelles manifestations allaient entraver la vie publique. L'activité économique était au ralenti et des gens brûlaient des pneus sur les routes. Il y en avait d'autres qui criaient des slogans contre le président ou le premier ministre. L'Etat d'urgence était nécessaire. L'heure n'est plus aux chicanes ni aux discussions*

DR

vaines. L'heure est à l'unité. La nation est en danger, le pays doit s'unir contre un adversaire commun»!

La France «gendarme local» reçoit l'appui logistique et les félicitations de l'impérialisme américain pour son intervention. Depuis 2007, en invoquant la menace du terrorisme, les Etats-Unis ont décidé d'accroître leur intervention militaire en Afrique, mettant sur pied un nouveau commandement continental (l'Africom). Celui-ci multiplie les collaborations (exercices communs, formation de cadres, etc.) avec les armées africaines, notamment au Mali, dans le cadre du «partenariat transsaharien contre le terrorisme». En réalité, ce déploiement renforcé vise plus fondamentalement à sécuriser les approvisionnements américains en pétrole (et autres matières premières) par le Golfe de Guinée, ainsi qu'à se positionner plus fortement pour faire face à la compétition croissante de la Chine. L'intervention française au Mali a permis d'ailleurs aux Etats-Unis de renforcer leur présence militaire directe avec l'installation à Niamey, au Niger, d'une base de drones, ces avions espions et bombardiers.

UNE ZONE STRATÉGIQUE ET CONVOITÉE

Les capitaux étrangers s'intéressent de plus en plus à cette zone de l'Afrique qui suscite un intérêt croissant dans les domaines agricole, minier et énergétique. Au Mali, il existe depuis 2003 un Conseil présidentiel pour l'investissement (CPI) qui comprend des représentants des principaux patrons maliens et de plusieurs multinationales (Anglogold, Barclays, Coca-Cola, Lafarge notamment), en associant le FMI et la Banque mondiale à ses réunions. L'Agence malienne de promotion des investissements (API), créée en 2005, encourage les investissements étrangers. Le Mali est connu pour avoir la législation fiscale la plus attractive de l'Afrique de l'Ouest pour les investisseurs étrangers, puisqu'ils peuvent y bénéficier de 30 ans d'exonération d'impôts.

Dans le domaine foncier, l'API affirme que 2,5 millions d'hectares de terres arables sont disponibles, notamment pour produire des agro-carburants, alors que le pays n'en compte en tout que 4,7 millions, et que la surexploitation des sols conduit à leur dégradation et désertification accélérées.

Dans le domaine minier, le sous-sol malien renferme beaucoup plus de ressources que celles mises en exploitation actuellement. L'or est la principale richesse aujourd'hui exploitée du Mali, troisième producteur en Afrique. Ce sont plusieurs multinationales, anglo-saxonnes ou sud-africaines essentiellement, qui depuis la privatisation des mines s'en sont arraché les concessions, en partenariat avec l'Etat malien (80% pour les trusts, 20% pour l'Etat malien). Mais pour l'un des grands gisements du pays, la mine d'or de Morila au sud-est de Bamako, sous l'égide des deux compagnies sud-africaines qui l'avaient achetée, l'exploitation elle-même en a été confiée à Bouygues.

De gros espoirs portent sur l'extraction future de pétrole dans le nord du pays, en particulier dans le basin de Taoudéni, même si le forage, l'exploitation et le transport des hydrocarbures posent encore de gros problèmes techniques, logistiques et financiers, sans parler des questions de sécurité. De plus, le sous-sol malien renferme de l'uranium. La prospection d'uranium à Faléa, dans la région de Kayes, au sud-ouest, entraîne d'ailleurs déjà une pollution radioactive et une remontée d'eau contaminée sur une zone de terres fertiles et très peuplées. Le gisement recélerait quatre fois la production de la mine Areva d'Arlit, au Niger, en 2012. C'est une société canadienne, Rockgate Capital Corp., qui a acquis les droits d'exploitation en 2007 (les

clauses du contrat n'ont jamais été rendues publiques).
Ces richesses potentielles flairées dans le sous-sol du Mali sont à elles seules une bonne raison pour les grandes puissances capitalistes de ne surtout pas vouloir perdre la main dans le pays. Pour la France, largement évincée depuis une dizaine d'années au profit de ses concurrents anglo-saxons dans le domaine de l'exploitation du sous-sol, c'est aussi, sans aucun doute, l'occasion de revenir dans la partie.

LES INTÉRÊTS FRANÇAIS

Pour la France, il s'agit d'abord de défendre son contrôle et ses intérêts dans toute la région de l'Afrique de l'Ouest (correspondant aux anciennes colonies françaises). Les intérêts économiques immédiats de la France, ou plus exactement de ses grands groupes, sont situés davantage dans les pays voisins qu'au Mali même : en Côté d'Ivoire (pilier de la zone franc CFA), en Mauritanie (pays riche en pétrole, où Total est présent depuis 2005), en Algérie (premier partenaire commercial de la France en Afrique et le troisième débouché pour ses exportations hors de l'OCDE) mais surtout au Niger, avec les mines d'uranium de la vallée d'Arlit, exploitées par Areva et qui fournissent à elles seules le quart de l'uranium alimentant les centrales nucléaires françaises. Une possible extension du conflit dans le Nord-Niger aurait un impact grave sur la sécurité de l'approvisionnement énergétique de la France. C'est pour protéger ces intérêts-là, qui pourraient être menacés par une déstabilisation de la région, que Hollande et son armée se sont lancés dans la guerre du Mali, qui se au trouve au carrefour de pays importants.
Mais il ne faut pas négliger non plus les intérêts de la France au Mali lui-même, même s'ils sont moins importants que dans d'autres pays alentour et moins connus que le règne d'Areva au Niger. Le Mali est un des pays les plus pauvres d'Afrique. Il n'est que le 87e client de la France et son 165e fournisseur[1]. La France n'en est que le troisième fournisseur derrière le Sénégal (mais ce sont en partie des filiales de groupes français qui sont en pointe dans ce pays) et la Chine, surtout présente dans le BTP, comme partout en Afrique.
Il y a aujourd'hui au Mali environ 125 entreprises françaises employant en tout 4000 personnes, essentiellement concentrées à Bamako. La plupart sont des petites ou moyennes entreprises, mais des grands groupes sont également présents : Bouygues et Eiffage dans le BTP, Delmas dans la manutention, Air France et sa filiale Servair sur l'aéroport de Bamako, Air liquide dans la chimie, les laboratoires Mérieux. France Telecom est l'actionnaire principal d'Orange Mali, l'une des deux compagnies téléphoniques. L'autre, la Sotelma, ex-compagnie nationale privatisée lors de la grande vague de privatisation imposée par le FMI à la fin des année 1980, est possédée par la société marocaine MarocTelecom... dont Vivendi détient 51 % des actions.
Dans le secteur bancaire la BNP et le Crédit coopératif du groupe Natixis sont très présents. Surtout, la France reste aux commandes des finances du pays puisque c'est elle qui décide du sort et du cours de la monnaie commune à toutes les anciennes colonies de la région, le Franc CFA.

UNE GUERRE BIEN PRÉPARÉE À L'AVANCE

Il faut en finir avec le mythe d'une intervention en extrême urgence parce que Bamako risquait de tomber aux mains des djihadistes. Par contre, c'est bien parce que le scénario longuement mûri par la France risquait de tourner au fiasco que l'armée française est finalement intervenue directement le 11 janvier.
Il faut rappeler que c'est depuis le début de l'été dernier que le gouvernement français a commencé à mettre sur pied une intervention militaire : présentation dès juillet d'une résolution à l'ONU pour autoriser l'intervention, déploiement des hommes du COS[2] (Commandement des opérations spéciales) au Burkina Faso et en Mauritanie depuis août, visite aux divers chefs d'Etat africains, déclaration le 4 août du ministre de la Défense, Le Drian, affirmant qu'une intervention militaire africaine était *« souhaitable et inéluctable »* et que *« la France la soutiendra »*.
La résolution 2085 de l'ONU en décembre 2012 entérinait une opération de la CEDEAO (Communauté économique des Etats d'Afrique de l'ouest) avec l'envoi de 3000 soldats (la MISMA) auxquels la France ne devait cependant offrir qu'un appui logistique. En même temps, des renforts militaires français étaient acheminés sur les bases militaires françaises des pays limitrophes. Et lors de son voyage en Algérie en décembre, Hollande a sans aucun doute discuté des conditions du soutien algérien puisque le 13 janvier, Fabius, ministre des affaires étrangères, annonçait que l'espace aérien algérien serait ouvert aux avions de chasse français.
Dans le rapport de prospective géopolitique et géostratégique élaboré par le ministère de la Défense en avril 2012, nommé « Horizons stratégiques »[3], on peut lire que *« l'Afrique restera une zone de convoitises et de confrontations potentielles et une zone d'intérêt stratégique prioritaire pour la France. Le creusement des inégalités et l'instrumentalisation identitaire, en particulier dans des États fragiles, pourraient favoriser le développement de l'islamisme radical et de la menace terroriste (Sahel, Corne), dont la France constituera une cible particulière »* et que *« la multiplication et l'extension des "zones grises", concentrant groupes criminels organisés (trafiquants, terroristes) et groupes rebelles, pourraient nécessiter des interventions occidentales auxquelles des pays européens, et la France en particulier, pourraient être amenés à participer. »*
Au lieu d'attendre encore quelques mois, le temps de préparer ses supplétifs africains pour la sale besogne, elle a dû intervenir directement. En effet, la prise de Konna par les groupes armés islamistes d'Ansar Dine, puis l'avancée vers le sud du pays de quelques centaines de *pickups* chargés de combattants répartis sur un front de 200 km et se préparant à prendre la ville de Sévaré (disposant d'un aéroport), ont déclenché l'appel au secours lancé à la France du président malien par intérim Diocounda Traoré[4]. Il semble en effet que celui-ci était menacé à Bamako par un nouveau coup d'Etat du capitaine Sanogo, nettement moins fiable aux yeux de l'ancienne puissance coloniale, dont des représentants susurrent (sans qu'il soit possible de les croire sur parole) qu'il aurait bien pu s'entendre avec les djihadistes pour un partage du pays. Dans tous les cas, le scénario français d'intervention « light » était mis à bas et il fallait agir dans l'urgence.
C'est notamment, aussi, par manque de confiance dans l'armée malienne que la France la tient à l'écart des combats dans le nord du pays. Elle préfère envoyer en première ligne les soldats tchadiens dans les massifs des Ifoghas dans la phase actuelle de la guerre... comme au bon vieux temps « des tirailleurs » !
La vie des populations africaines ne pèse jamais bien lourd pour les dirigeants des grandes puissances, qu'elles soient utilisées comme main-d'œuvre à bas prix ou comme chair à canon. ❑

1. Chiffres du ministère des affaires étrangères
2. Le Commandement des opérations spéciales (COS), placé sous les ordres du chef d'état-major des armées (CEMA) et sous l'autorité directe du président de la République française, rassemble l'ensemble des forces spéciales des différentes armées françaises.
3. http://www.defense.gouv.fr/das/reflexion-strategique/prospective-de-defense/articles-prospective/horizons-strategiques
4. Porté au pouvoir sous couvert de l'Union africaine et des Etats de l'Afrique de l'ouest, et choisi par la France.

AREVA AU NIGER

PAR YANN CÉZARD

LA FRANÇAFRIQUE N'EST PAS

Dans les premiers jours de la guerre François Hollande affirmait : « La France n'a aucun intérêt au Mali. Elle ne défend aucun calcul économique ou politique. » *Le 19 mai 2006, Sarkozy avait servi le même boniment à Cotonou :* « La politique de la France en Afrique aurait pour seul objectif de s'approprier les ressources géologiques du continent. Où est la vérité ? A ceux qui pensent cela, je veux quand même rappeler qu'il n'existe plus de compagnie minière française. » *Alors oui, « où est la vérité ? » Total, Bolloré, Bouygues n'auraient pas d'intérêts en Afrique ? Et Areva ?*

Areva, entreprise à capitaux essentiellement publics, est née en 2001 de deux filiales du CEA (Commissariat à l'Energie Atomique). C'est un groupe « intégré », de la production d'uranium à la construction de centrales.

L'industrie nucléaire produit 70% de l'électricité en France (le plus fort taux du monde). Dès les années 1950, elle s'est tournée vers les colonies africaines pour se fournir en uranium. « L'indépendance énergétique de la France », qui serait assurée par l'industrie nucléaire, fut donc toujours un mythe. La dernière mine d'uranium française a d'ailleurs fermé en 2001. La France importe désormais la totalité de son uranium.

D'où l'importance vitale du Niger, qui fournit le tiers de son uranium à EDF, via Areva. Mais Areva est aussi une vendeuse de centrales à travers le monde, et comme le disait son ancienne présidente, Anne Lauvergeon : *« Nous ne pouvons pas vendre de centrale si nous n'avons pas de minerai. »* Or Areva tire 25% de son uranium du Niger.

Cette proportion augmentera encore dans les années qui viennent. Malgré la catastrophe de Fukushima en 2010, le nucléaire a le vent en poupe. Le prix de l'uranium sur le marché mondial ne cesse d'augmenter. Après avoir investi quatre milliards d'euros dans ses mines depuis 2007, Areva va ouvrir en 2014 au Niger une des plus grandes mines du monde, sur le site d'Imouraren (1,2 milliard d'euros d'investissement). La production d'uranium du Niger doublerait alors, faisant de ce pays le troisième producteur mondial. Areva confirmerait son rang de numéro 1 mondial, avec 17% du marché.

Quand Anne Lauvergeon déclarait : *« Quitter le Niger serait pour nous mais surtout pour ce pays une vraie catastrophe »*, on ne peut donc que lui donner raison... pour Areva. Mais pour le Niger ?

QUARANTE ANS D'EXPLOITATION D'URANIUM... AU PROFIT DE QUI ?

La « catastrophe », en fait, a déjà eu lieu pour les populations et les travailleurs de la région des mines. Elle est écologique et sanitaire, les hommes, les sols, les eaux ont été empoisonnés par le minerai radioactif et les produits toxiques utilisés pour le transformer. Mais l'omerta règne, d'autant plus qu'Areva est à la croisée de deux grands tabous de la politique française : le nucléaire et la Françafrique.

Quant à l'argent de l'uranium... Areva est la 36e entreprise française. Son chiffre d'affaires était en 2008 de 13,2 milliards d'euros (+ 34% en quatre ans). C'est cinq fois le PIB du Niger, dont l'Etat a un budget de seulement 320 millions de dollars. C'est la moitié des bénéfices annuels moyens d'Areva.

Le Niger est un des pays les plus pauvres de la planète. L'espérance de vie y dépasse à peine les cinquante ans. Les taux de mortalité infantile (163 pour mille) et d'analphabétisme (70%) sont parmi les plus élevés du monde. La famine a encore frappé des millions de personnes en 2005.

Dans son livre sur Areva, Raphaël Granvaud fait ce constat accablant : *« Si une lampe sur trois est éclairée en France grâce à de l'uranium nigérien, la plupart des nigériens n'ont pas l'électricité. »*

Malicieusement, l'ambassadeur de Chine au Niger remarquait récemment : *« Si le Niger exploite l'uranium depuis 40 ans et que cela ne lui rapporte pas plus d'argent que ses exportations d'oignons, c'est qu'il y a un problème. »*

Le « problème », un groupement d'associations nigériennes l'a chiffré ainsi : en 2003, l'uranium représentait 63% des recettes d'exportation du Niger mais 4,3% des recettes de l'Etat. La valeur totale de la production d'uranium entre 1967 et 2007 aurait été de 2500 milliards de francs CFA. Mais seulement 292 milliards seraient revenus à l'Etat nigérien (en comptant tout : ventes directes de minerai, dividendes, impôts sur les bénéfices, taxes). Soit 12% de la valeur de l'uranium exporté. Valeur en plus artificiellement basse, car très inférieure au prix normal de l'uranium sur le marché mondial.

LE DROIT DE PILLAGE FRANÇAFRICAIN

En 1967 un accord franco-nigérien crée la société des mines de l'Aïr (Somaïr). Le Niger obtient seulement 20% des parts de la société, le reste va au CEA (Commissariat à l'énergie atomique). Les conventions signées sont de longue durée (20 à 25 ans) et « de gré à gré », donc déconnectées du marché mondial. Ainsi, non seulement la part de l'Etat nigérien dans les mines et les impôts sont très faibles, mais en plus les prix resteront très bas par rapport au marché mondial. Les compagnies minières qui se constitueront ensuite sur ce modèle ne verseront qu'une infime partie de leurs revenus au Niger, de l'ordre de 5,5% selon des ONG du pays.

Cette escroquerie est complétée par les « accords de défense » signés, après l'indépendance, par le Niger (comme la plupart des autres anciennes colonies) avec la France. Celle-ci promet son *« assistance militaire »* en échange d'une clause économique *« d'approvisionnement préférentiel »* de la France en *« matières premières stratégiques »*. C'est le pacte néocolonial : assurance-vie pour les dictateurs contre leurs propres peuples, en échange d'un droit de pillage des ressources naturelles.

BRAS-DE-FER ET COUPS TORDUS

Les dictateurs nigériens vont parfois se rebiffer pour obtenir une plus grande part du gâteau.

En 1973 le prix du pétrole et par contrecoup de l'uranium flambe. Mais le Niger et le Gabon (autre producteur africain) ne peuvent en profiter à cause des accords passés avec la France. En mars 1974, lors d'une négociation à Niamey, le président nigérien Diori demande que celle-ci s'engage *« sur les bases de l'apport énergétique du Gabon et du Niger à l'économie française »* et d'une comparaison des prix de l'uranium et du pétrole. La France suspend les négociations. Diori est renversé le 14 avril. Son successeur, Kountché, officier formé par l'armée française, assure aussitôt que l'armée

MORTE

Dans la mine d'uranium à ciel ouvert d'Arlit, au Niger. DR.

n'a *«obéi à aucun ordre venant de l'étranger.»* Les troupes françaises basées à Niamey n'ont pas bougé… Finalement, Paris consent à payer un tout petit peu plus cher son uranium.

En 2006, le président Tandja tente à son tour de renégocier le prix de l'uranium. En effet l'industrie nucléaire se développe à nouveau à marche forcée dans le monde. Les prix atteignent une moyenne de 186 euros/kg sur le marché mondial, alors qu'Areva paie 41 euros le kg au Niger… par une convention qui court jusqu'à 2007. Pour faire pression sur les Français, Tandja distribue des permis d'exploration à plusieurs compagnies étrangères, et surtout à la China Nuclear Uranium Corporation.

La France doit alors ruser, car il n'est plus aussi simple de faire respecter, «à l'ancienne», son pré carré africain. Moins parce qu'il serait délicat de faire renverser le régime par un quelconque galonné local, que parce que mondialisation oblige. La Chine n'est pas seulement une concurrente au Niger. C'est le grand marché nucléaire de l'avenir, capital pour Areva. Lors de la visite de Sarkozy en Chine en 2007, la firme chinoise CGNPC achète à Areva deux centrales EPR et une grande quantité d'uranium.

Reste le recours aux bonnes vieilles barbouzeries d'antan.

2007 : LE DOUBLE JEU FRANÇAIS

En février 2007, une nouvelle rébellion des Touaregs du nord du Niger éclate. Ces populations sont spoliées et condamnées à une misère profonde, pendant que la compagnie française arrache des milliards à leur sol. L'Etat nigérien les opprime pour conserver la totalité des miettes que lui laisse la France. Le Mouvement nigérien pour la justice (MNJ) réclame le transfert de 50 % des ressources minières aux collectivités locales, des mesures d'indemnisation pour les populations.

Or, cette fois, le gouvernement français dit s'inquiéter… pour les droits de l'homme ! Il laisse l'armée nigérienne s'enliser. Un responsable d'Areva, ancien colonel, se rend même au Niger pour négocier clandestinement la sécurité des sites. Furieux, Tandja le fait expulser, ainsi que le directeur d'Areva Niger. Puis, le 1er août 2007, à la télévision nationale, il martèle que le Niger *«n'a nullement l'intention»* de chasser Areva, mais *«en 2008 nous allons négocier ferme, l'uranium est notre produit, et il sera vendu à notre profit, car rien ne sera comme avant.»*

Sarkozy et Tandja trouvent finalement un accord. Le Niger pourra vendre quelques centaines de tonnes d'uranium sur le marché mondial et le prix de l'uranium est relevé à 80 dollars le kilo, bien moins quand même que la moyenne mondiale des contrats pluriannuels de gré à gré (140 $/kg). En janvier 2008, l'accord pour l'exploitation de la mine géante d'Imouraren est signé par Areva et le Niger, qui obtient… seulement 33,5% des parts. L'accord ne dit rien sur l'environnement, la santé, les droits des populations.

Le gouvernement français peut donc retourner sa veste contre les «extrémistes» et les «trafiquants de drogue» que redeviennent soudainement les rebelles touaregs, et soutenir la nouvelle «sale guerre» au nord du pays. La boucle est bouclée. L'Etat français a retrouvé le bon vieux temps des colonies, ses amis (le «gouvernement légitime» du Niger), ses ennemis (les terroristes), et son droit de pillage. ❑

Pour aller plus loin

Areva en Afrique – Une face cachée du nucléaire français, de Raphaël Granvaud. Un livre de la collection Dossiers noirs de l'Association Survie, Agone, 14 euros.

POLITIQUES NÉOLIBÉRALES ET EFF

PAR UGO PALHETA

La déliquescence de l'Etat malien vient de loin : elle plonge ses racines non seulement dans la capacité de l'impérialisme français à maintenir son emprise, malgré la conquête de l'indépendance politique en 1960, mais aussi dans les politiques brutales imposées depuis les années 1980 par ce bras armé du capital occidental que sont les institutions internationales – au premier rang desquels la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI).

«AJUSTEMENT STRUCTUREL»… AUX EXIGENCES DU CAPITAL

Si le néolibéralisme s'est manifesté dans les pays riches du centre à travers des régressions sociales imposées aux travailleurs (en termes de salaires, conditions de travail, protection sociale, services publics, etc.), c'est sous la forme de plans d'«ajustement structurel» qu'il s'est présenté dans les pays périphériques ou semi-périphériques : en Amérique du sud et en Afrique dès les années 1980, en Asie du Sud-est dans la deuxième moitié des années 1990.

«Ajustement structurel» est une de ces expressions qui composent la langue de plomb des institutions internationales, largement dominées par les puissances occidentales. Derrière la croissance économique – toujours à venir– que ces institutions font miroiter, il s'agit en chaque cas d'imposer l'ajustement des pays pauvres aux exigences des capitalistes et puissances du Nord. Cherchant à toute force à rétablir leurs taux de profit, ces derniers ont évidemment vu dans les pays dominés un terrain de chasse favorable à leurs intérêts.

Il s'agissait ainsi pour eux d'intensifier l'exploitation des pays du Sud, qui n'avait jamais cessé, malgré la conquête par les peuples colonisés de l'indépendance politique. En effet, à la domination directe propre au colonialisme avait succédé la domination indirecte caractéristique du néocolonialisme. Fondée sur une collaboration étroite entre la bourgeoisie impérialiste, soucieuse du maintien de l'ordre dans les zones qui demeurent sous son influence, et la bourgeoisie des pays semi-coloniaux, chargée d'imposer cet ordre (et rétribuée grassement en échange), cette domination indirecte a pu (et peut) s'avérer tout aussi brutale que la domination coloniale.

Néanmoins, dans un certain nombre de pays, des nationalisations, parfois importantes, avaient pu être opérées, limitant partiellement l'emprise des puissances occidentales. Dans le cas du Mali, les nationalisations réalisées sous Modibo Keita dans les années 1960 étaient largement considérées par les Maliens comme des *«acquis du peuple»*[1] ; ainsi du monopole du commerce extérieur sur un grand nombre de denrées alimentaires, à travers la SOMIEX, qui s'était substituée aux compagnies coloniales et visait à stabiliser les prix au sein du Mali.

C'est à s'approprier ces conquêtes qu'ont travaillé les puissances occidentales dans les années 1980 et 1990, en s'appuyant sur les institutions internationales. En effet, les politiques d'«ajustement» imposées par ces institutions se sont notamment traduites au Mali par des privatisations massives et des coupes dans les budgets publics, qui ont laissé l'économie et le peuple malien exsangues.

DR

LE CHANTAGE DE LA DETTE

Afin de rétablir une tutelle intégrale sur l'économie des pays du Sud, les puissances occidentales ont notamment usé d'un instrument particulièrement efficace de destruction des services publics et des systèmes sociaux (même limités) : la dette. Comme en Grèce aujourd'hui, cet instrument leur a permis d'imposer un chantage scandaleux à des peuples évidemment hostiles à la mise en coupe réglée de leurs ressources[2].

Outre le franc CFA (FCFA), lui-même instrument de domination monétaire des ex-colonies de l'Etat français[3], le mécanisme de la dette permet en effet aux puissances occidentales de contrôler l'économie de ces pays, dans une logique évidente de recolonisation. En ce qui concerne le Mali, la dette s'établissait en 1968 à 55 milliards de FCFA, pour atteindre 1766 milliards en 2005 ; ainsi a-t-elle été multipliée par trente en un peu plus de 30 ans.

ONDREMENT DE L'ETAT MALIEN

En 1992, quand Alpha Oumar Konaré parvient au pouvoir et qu'est engagé un processus de démocratisation du pays, l'Etat malien est ainsi supposé rembourser une dette de 3 milliards d'euros, ce qui correspond alors à peu de choses près au PIB du pays. Comment s'étonner, dès lors, qu'une partie essentielle des recettes fiscales – 60% selon un article du magazine *Basta!*[4] – ait servi, pendant de nombreuses années, à rembourser cette dette, au pur profit des puissances et banques occidentales.

Certains rappelleront, pour nuancer ce détournement de fonds légalisé, que le G8 a décidé en 2005 d'annuler une partie de cette dette (preuve au passage que le paiement ou l'annulation d'une dette est toujours, pour un Etat, une question de choix politique et de rapport de forces). Mais outre la mobilisation large qui a rendu possible cette annulation, il est probable que les puissances l'aient décidée dans la mesure où le fardeau était devenu trop lourd et menaçait la perpétuation même du système en question. Pour continuer à faire payer un débiteur, individu ou Etat, encore faut-il que ce dernier soit maintenu en vie.

Comme partout ailleurs, le chantage de la dette a permis aux créanciers, non seulement de priver les peuples du Sud de toute influence véritable sur les choix de politique économique dans leurs propres pays, les créanciers faisant la loi (parfois au sens propre de l'expression, comme on le voit en Grèce ou au Portugal actuellement), mais également de les contraindre à «ouvrir» leurs économies. Là encore, le mot d' «ouverture» permet de masquer la violence d'une politique qui consiste toujours à livrer en pâture l'économie des pays pauvres au capital.

PAUPÉRISATION, DESTRUCTION DES CULTURES VIVRIÈRES ET PRIVATISATIONS EN CASCADE

S'il est extrêmement juteux pour les capitalistes, le mécanisme de la dette a pour propriété essentielle d'étouffer dans l'œuf toute possibilité de développement économique, puisque les ressources fiscales qui pourraient être utilisées pour financer la construction d'infrastructures ou l'achat de machines permettant l'accroissement de la production et des échanges internes aux pays du Sud, sont systématiquement détournées vers le remboursement d'une dette odieuse et injuste, car issue en bonne partie de la colonisation.

Une autre conséquence du chantage de la dette a consisté dans la réduction drastique des cultures vivrières au profit d'une agriculture tournée vers l'exportation et fortement spécialisée. Ainsi les pays du Sud deviennent-ils fortement dépendants d'une monoculture, mais également des cours du marché mondial, auquel ils sont intégrés à marche forcée (via le conditionnement des prêts du FMI). Dans le cas du Mali, c'est le coton qui a joué ce rôle de principal produit d'exportation, puisqu'il représentait en 2000 pas moins de 47% des revenus d'exportation du pays.

Cela permet en retour aux produits étrangers d'envahir le marché des pays du Sud, en concurrençant (et en appauvrissant) les producteurs locaux, contraints dès lors au sous-emploi ou de se reconvertir dans la monoculture. Comment imaginer qu'un paysan du Mali puisse jouer sur le même tableau qu'une multinationale du Nord gavée de subventions publiques? Le résultat évident de cette politique, c'est la paupérisation de vastes segments de la population malienne, à tel point que le Mali se classait en 2011 au 175e rang sur 187 pays en termes de développement humain[5].

L'autre conséquence cruciale, ce sont les privatisations en cascade qui accompagnent toujours les plans d'«ajustement structurel». FMI et Banque mondiale sont en effet passés maîtres dans l'art d'imposer, au prétexte du paiement de la dette, la vente à prix bradés d'entreprises publiques. Or ces privatisations engendrent immanquablement une détérioration non seulement des conditions de travail mais du service proposé, et privent les Etats de tout moyen d'intervention dans la vie économique.

Ainsi la distribution d'électricité au Mali passe-t-elle aux mains du groupe Bouygues en 2000, avant que l'Etat malien – devant le scandale de prix devenus exorbitants – prenne la décision de racheter ses parts à Bouygues, moyennant plusieurs centaines de millions d'euros. De même, dans le secteur du textile – qui emploie une grande partie de la population active malienne – c'est le groupe français Géocoton qui a raflé la mise. Dans la téléphonie s'opposent deux groupes: l'un contrôlé par Orange (Ikatel) et l'autre – la SOTELMA – qui est en cours de privatisation et devrait finir dans l'escarcelle de Maroc Telecom, entreprise elle-même contrôlée par... Vivendi.

Dans le secteur du rail, la privatisation d'un patrimoine dont la valeur est estimée à 105 milliards de FCFA a été réalisée pour 5 milliards, au profit du consortium franco-canadien Canac-Getma et, malgré des mobilisations importantes des travailleurs et de la population, s'est traduite par la suppression de deux tiers des gares, le licenciement de 612 cheminots et la destruction de certains de leurs acquis sociaux. En ce qui concerne l'or malien, l'extraction et la gestion en a été privatisée sous l'influence de la Banque mondiale et c'est Bouygues qui en est devenu acquéreur, à travers sa filiale la SOMADEX.

C'est dans ce contexte d'une domination croissante du capital étranger sur l'économie malienne, d'un délabrement des services publics et d'un accroissement des inégalités, qu'il faut comprendre l'affaiblissement, et même l'effondrement, de l'Etat malien dans la période récente. A travers l'intervention militaire de l'Etat français, l'impérialisme prétend donc apporter une solution à un problème qu'il a lui-même contribué en grande partie à créer. Car, sans même parler ici de la déstabilisation de la région induite par l'intervention occidentale de 2011 en Libye, il apparaît évident que l'audience acquise par l'islamisme, au Sahel et ailleurs, plonge ses racines dans la misère imposée aux peuples et la négation de toute souveraineté populaire. Celles-ci sont les effets inévitables des politiques néolibérales mises en œuvre par les institutions internationales, elles-mêmes sous domination des puissances occidentales. ❑

1. Rappelons d'ailleurs que Modibo Keita fut déposé en 1968 par un coup d'Etat dirigé par Moussa Traoré – soutenu par l'Etat français –, puis emprisonné avant de mourir en détention en 1977.
2. Voir les travaux du CADTM (Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers-Monde) : http://cadtm.org/
3. Sur ce point, voir l'article de Jean Nanga, «Françafrique : les ruses de la raison postcoloniale», http://contretemps.eu
4. Éros Sana, «Mali : les véritables causes de la guerre», http://www.bastamag.net/article2921.html
5. Pour plus de détails, voir Jean Batou, «Mali : refuser la géopolitique du moindre mal», http://contretemps.eu

FACE A L'UNION NATIONALE IMPÉRIALISTE

EXIGEONS LE RETRAIT DES

PAR JEAN-PHILIPPE DIVÈS

Samedi 9 février, 200 manifestants réunis devant le siège du groupe Areva à Paris, à l'appel de l'Alternative libertaire, de Lutte ouvrière et du NPA, réclamaient le retrait des troupes françaises du Mali. C'est dire l'isolement, aujourd'hui, des courants qui portent cette exigence. Elle seule pourtant répond aux besoins du peuple malien et en général de tous les opprimés.

UMP, UDI et FN soutiennent tous l'intervention décidée par François Hollande. En cherchant loin en arrière, il est difficile de se rappeler un tel exemple d'union nationale pour soutenir une action militaire en terre africaine. L'ensemble des députés et sénateurs français ont affiché leur unité derrière «nos» troupes. Et la gauche de la gauche parlementaire ne s'est, hélas, pas démarquée.

LE PCF DANS L'UNION NATIONALE

Le Parti communiste français avait pourtant maintenu jusqu'alors une attitude critique. Face au projet d'intervention qui était alors déjà évoqué, il affirmait ainsi, en juillet 2012, *«condamner cette dangereuse politique de force et d'ingérence qui ne peut qu'aggraver la déstabilisation du Mali et de cette immense région sahélo-saharienne»*. Mais il a suffi que l'armée française entre en action, le 11 janvier, pour que la direction du PCF se mette au garde-à-vous.

Le jour même, elle publiait un communiqué alambiqué faisait part de ses inquiétudes face à *«l'offensive armée des groupes djihadistes»* (alors même que l'offensive française débutait!) ainsi que devant *«de grands risques de guerre»* (diable: la guerre ne serait-elle pas la guerre?), tout en appelant le gouvernement Hollande, de façon rhétorique, à s'abriter sous le parapluie de l'ONU.

Les ambiguïtés qui pouvaient encore subsister étaient levées dès les débats parlementaires du 16 janvier. Le président du groupe Front de gauche à l'Assemblée nationale, André Chassaigne, y estimait que l'on était en présence d'une *«opération militaire nécessaire»*, tandis que sa collègue au Sénat, Michèle Demessine, affirmait encore plus catégoriquement: *«Nous approuvons cette décision»*.

On retrouve des militants du Parti de gauche dans des collectifs et initiatives locales dénonçant l'intervention française et ce parti a été signataire d'une déclaration unitaire, à l'initiative notamment de l'association Survie, qui se conclut en constatant qu'*«une solution politique passe donc nécessairement par le retrait des troupes françaises»*[1]. Mais dans les prises de position publiques propres du PG, les choses sont beaucoup moins claires.

Une première déclaration du PG, publiée le 16 janvier, affirmait ainsi *«prendre acte de la décision du Président de la République d'engager militairement des troupes françaises au Mali»*, tout en rendant *«hommage»* à l'officier de l'armée française venant d'être tué – sans mention aucune des morts maliens et africains, en bien plus grand nombre: la solidarité avec «nos» troupes primait sur toute autre considération. Quant aux critiques formulées, elles ne portaient pas sur le fond de l'intervention, mais sur le fait que *«la décision de faire la guerre soit prise en dépit des règles établies par la résolution 2085 des Nations unies, qui requière expressément que le Conseil de sécurité approuve par avance toute intervention militaire par une force panafricaine, et à fortiori par une force française»* et *«que cette décision ait été prise en dehors de toute consultation de la représentation nationale»*, c'est-à-dire sans vote du parlement.[2]

UN «ÉCO-NATIONALISME»?

Titrée *«Non à la dérive guerrière et néocoloniale de l'intervention française au Mali»*, une seconde déclaration du PG, cette fois en date du 14 février, continuait à ne pas condamner l'intervention elle-même (seulement sa supposée «dérive») et à ne pas demander le retrait des troupes.

Le centre de la critique portée dans ce texte ne manque pas de surprendre: *«Si le Président Hollande justifiait cette guerre par une résistance aux stratégies anglo-saxonnes et des pays du Golfe de créer un Sahélistan islamique et réactionnaire à leur profit, nous pourrions le comprendre. Mais une telle stratégie d'endiguement se retrouverait mise en œuvre dans d'autres zones en conflit, ce qui n'est pas le cas. Il préfère être l'instrument d'une dynamique capitaliste fondée sur l'extractivisme. Sans elle, ni productivisme, ni consumérisme, ni profits.»* Outre que l'écosocialisme version PG a vraiment ici bon dos, on note à nouveau l'absence de toute mention, et *a fortiori* critique, de l'impérialisme français et de son rôle dans la région. La «dynamique capitaliste fondée sur l'extractivisme», le «productivisme», le «consumérisme» et les «profits» ne seraient ainsi que les résultats de politiques erronées? Et sans doute la France éternelle ne peut-elle pas être vraiment impérialiste...

Mais le plus troublant est que si la direction du PG met en cause les modalités de l'intervention militaire française –toujours pas l'intervention elle-même–, c'est apparemment pour regretter que celle-ci se limite... au seul territoire du Mali... du fait d'une honteuse capitulation gouvernementale devant les «anglo-saxons»! Disons-le tout net: quand bien même cette forme extravagante de nationalisme se réclame d'un certain anticapitaliste (le gouvernement «endiguerait» également le djihadisme ailleurs qu'au Mali s'il ne se faisait pas «l'instrument d'une dynamique capitaliste»...), elle ne se trouve pas moins dépourvue de toute base logique. Tant il est vrai, non seulement, que les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ne sont évidemment pas partisans d'un «Sahélistan» (la stratégie

1. *«La politique de la canonnière n'est pas une solution», 10 février 2013. Voir http://www.europe-solidaire.org/spip.php?article28112*
2. *Face à ces positions du PCF et du PG, celle adoptée le 29 janvier par le «Collectif Afrique du Front de gauche», qui «*demande que soit mis fin à l'envoi de troupes françaises au sol visant la reconquête du Nord du Mali» *est, par-delà ses ambiguïtés (pourquoi seulement «au sol»?), d'un poids à peu près nul. Tout au plus peut-elle conforter quelques militants dans l'illusion que le FdG s'opposerait à l'intervention.*
3. *Patrice Gourdin, «Géopolitique du Mali: un Etat failli?», http://www.diploweb.com/Geopolitique-du-Mali-un-Etat.html*
4. *Claude Gabriel, http://www.gauche-anticapitaliste.org/content/mali-et-contradictions-dun-anti-imperialisme-conventionnel. Cette position n'est pas celle, officielle, de la GA qui avait publié le 13 janvier un communiqué affirmant que «*la France ne doit pas intervenir militairement au Mali*». Voir aussi la réponse de Paul Martial à Gabriel: http://www.gauche-anticapitaliste.org/content/mirage-humanitaire-dans-le-desert-du-nord-du-mali-en-reponse-au-texte-mali-et-contradictio-0*

TROUPES FRANÇAISES

militaire étatsunienne en Afrique vise au contraire, en grande partie, à combattre les «foyers de terrorisme»), mais aussi que dans cette affaire, au-delà des intérêts des grandes entreprises françaises, le gouvernement Hollande et son armée agissent comme les fondés de pouvoir de l'Union européenne et plus généralement de toutes les puissances occidentales.

PATERNALISME IMPÉRIALISTE

Si la complicité ou l'inconséquence des directions du Front de gauche contribue ainsi à légitimer l'intervention, la faible opposition que cette dernière rencontre s'explique aussi par des raisons «objectives», liées à la situation sur le terrain. Concrètement, la grande difficulté de l'Etat malien –comme des Etats africains riverains– à faire face aux exactions des bandes armées djihadistes. Le message répété en boucle est que les Maliens, essentiellement de par leur propre faute (même si bien sûr, telle incidence postcoloniale ou telle politique occidentale peut ne pas avoir aidé), se trouvent incapables de se défendre eux-mêmes et qu'il faut donc bien que quelqu'un vienne leur porter secours.

La mise en place de ce discours avait fait, en amont, l'objet d'une intense préparation idéologique. Un universitaire employé par l'institution militaire expliquait ainsi, dans une étude parue en septembre 2012 : *«Pays très démuni, le Mali affronte une somme de rivalités. La compétition entre partis politiques fait rage depuis la démocratisation de 1992. Au-delà des insuffisances d'une partie des élus, elle se trouve parasitée par des facteurs ethniques et/ou régionaux, par l'affairisme ou la corruption, ainsi que par le poids des cadres d'une armée elle-même divisée. Le Mali ne dispose donc pas encore d'une démocratie mature pour résoudre ses problèmes. Ses habitants ne peuvent guère se considérer comme des citoyennes et des citoyens réellement libres et égaux en droits et en devoirs.»*[3]

Il serait ainsi de notre responsabilité humanitaire et démocratique de montrer la voie à ce pauvre peuple arriéré et démuni...

Plus surprenant est de voir un membre connu de la Gauche anticapitaliste (scission récente du NPA), longtemps spécialisé dans le suivi des questions africaines, développer un discours pour partie similaire : *«L'absence quasi totale d'État et d'institutions dignes de ce nom aujourd'hui au Mali est bien sûr en partie le fruit d'une histoire coloniale et postcoloniale longue. Mais, pour ne prendre que cet exemple, la corruption généralisée qui innerve les relations économiques et politiques n'est pas le souhait des multinationales françaises, soyons-en sûr. Le business et le chaos ne vont pas de pair* (...) *Le business, par ses règles, ses formes contractuelles, ses flux financiers exigent plutôt un État rationnel, apte à servir les besoins du capital sur le long terme, que ce capital soit étranger ou local.»*[4]

Rassemblement du 9 février 2013 devant le siège d'Areva. Phototèque rouge/JMB.

Comment peut-on attribuer ainsi un brevet de démocratie à une puissance auteur et complice de tant de massacres contre les populations africaines? Selon le même auteur, *«seule l'armée française, aujourd'hui, est à même de limiter les exactions des djihadistes mais également d'empêcher que l'armée malienne pille cette zone et mène des représailles physiques sur les populations Touareg* (...) *le départ des Français ne peut se faire sans dégât pour les populations. Les Français partis, ce sera pire pour elles. Car le paradoxe est là : dans certains cas les puissances dominantes démocratiques bourgeoises ont des intérêts qui s'opposent à l'extension de la barbarie.»* A ce compte-là, depuis le colonel Gordon face au Mahdi, il aurait fallu soutenir les troupes impérialistes à d'innombrables reprises contre les barbares autochtones...

SE LIBÉRER DES THÉORIES DU MOINDRE MAL

Ces justifications s'apparentent en fait aux théories du «moindre mal», qui ont toujours désarmé le mouvement ouvrier et populaire. Il n'y a pas de solution émancipatrice ou même progressiste en vue? On opte alors pour celle qui semble la moins mauvaise, quand bien même elle se situe elle aussi dans un cadre d'exploitation et d'oppression. C'est vrai sur tous les terrains, depuis celui de l'entreprise où le patron exige des reculs sociaux pour maintenir des emplois, jusqu'aux élections où l'on sera poussé à voter pour un social-libéral contre un candidat de droite, voire pour un libéral contre un autre plus extrême (Obama contre Romney...), plutôt que pour un socialiste révolutionnaire n'ayant aucune chance d'être élu. Le problème est qu'en intériorisant et acceptant une telle logique, on s'interdit ad vitam eternam de construire l'option émancipatrice qui fait si cruellement défaut, à un point tel que l'on se trouve soumis à ce type de pression.

C'est la même chose aujourd'hui au Mali. Le problème n'est pas seulement que la France soit la principale responsable du désastre actuel (la question touarègue ne serait pas aussi inextricable sans l'absurde découpage colonial des frontières ; l'Etat malien ne serait pas aussi déliquescent sans la brutalité des plans d'ajustement structurels ; les djihadistes n'auraient pas investi à ce point la région sans l'intervention militaire franco-britannique en Libye...). Ni même que sa mainmise renouvelée sur le pays n'apportera aucune solution à la misère et aux souffrances des populations – tel n'étant d'ailleurs pas l'objectif. Il est surtout que la tutelle militaire, donc également politique, réimposée par l'ancienne puissance coloniale infériorise les Maliens et les Africains, en les dépossédant de la maîtrise de leur destin.

Armées et guerres françaises en Afrique

Si les Etats-Unis renforcent depuis plusieurs années leur présence militaire en Afrique, il semble qu'au nombre de soldats engagés, la principale force militaire occidentale sur le continent reste toujours la France avec au moins, en ce moment, 6000 hommes. Outre ses bases permanentes au Gabon, au Sénégal et à Djibouti (auxquelles s'ajoutent celles du département de la Réunion et des Emirats arabes unis), et les forces intervenant aujourd'hui au Mali, les troupes françaises sont présentes au Tchad, en Côte d'Ivoire et en République centrafricaine.

Depuis les indépendances de 1960, près de 50 opérations militaires françaises ont été menées sur le continent. Entre 1990 et 1994, la France a apporté son soutien politique, militaire et diplomatique au régime rwandais coupable du génocide de 800000 Tutsis. Pendant les trois mois que le massacre a duré, les troupes françaises présentes dans le cadre de l'opération Turquoise décidée par l'ONU sont restées passives et, selon de multiples témoignages, ont protégé les milices qui l'ont perpétré.

Comme avant lui Sarkozy (notamment dans ses guerres en Côte d'Ivoire et en Libye), Hollande se présente comme un champion de l'humanitaire et de la démocratie. Quelques jours à peine avant le début de l'offensive militaire au Mali, 600 soldats français étaient intervenus à Bangui, en République centrafricaine, sous le prétexte d'y protéger les résidents français. Hollande avait alors déclaré qu'en aucun cas ses troupes ne prendraient parti pour le président corrompu, François Bozizé, menacé par une rébellion militaire. Il s'agissait en réalité de dissuader cette rébellion d'avancer vers la capitale et d'imposer – stabilité oblige – des négociations entre elle et Bozizé. Ce qui fut fait. ❑

Dit d'une autre façon : les groupes djihadistes sont sans doute des bandits qu'il faut éliminer, mais ce n'est pas à la France impérialiste de le faire.

«Mais alors, quelle solution concrète proposez-vous?» nous entendons-nous répondre. Ce n'est quand même pas au NPA de livrer une solution militaire et institutionnelle clé en main... Certains parlent des troupes de la CEDEAO (Communauté des Etats d'Afrique de l'Ouest), ou même des responsabilités de l'ONU ou de l'Union africaine... Ceci dit, lorsque l'on voit les soldats maliens expliquer qu'ils veulent se battre mais sont dépourvus de tout, que leurs armes sont obsolètes, qu'ils meurent en nombre car contrairement aux troupes françaises bien protégées ils ne disposent même pas de gilets pare-balles, une idée vient à l'esprit : que les troupes françaises s'en aillent, à pied et en laissant leurs armes. ❑

ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DU 11 JANVIER 2013

Le gouvernement fait la loi… du Medef

PAR PATRICK LE MOAL ET DENIS AURIBAULT

Le projet de loi de transcription de l'accord national du 11 janvier 2013 marque une évolution majeure du droit du travail. Pour en mesurer l'ampleur, il convient de dépasser la complexité juridique de l'accord, qui vise à en masquer la nocivité, pour le replacer dans l'évolution engagée depuis une quinzaine d'années.

En novembre 1999, le Medef lançait sa politique de « refondation sociale », une offensive idéologique néolibérale de grande ampleur et un vaste chantier de destruction des acquis sociaux, de déréglementation du travail. Il s'agissait de développer la précarité, diminuer les salaires directs et indirects, limiter les droits des représentants des salariés, restreindre les possibilités de contestations des licenciements. Pour le patronat, le* « droit du travail ne doit pas être conçu comme ayant seulement une finalité de protection, mais également comme un outil d'organisation destiné à permettre l'adaptation du monde du travail à l'évolution du contexte économique et social » *(position du Medef en 2004 sur le rapport De Virville). Et il n'a de cesse de supprimer tout ce qui lui était imposé, soit par la loi soit par les tribunaux (*« la jurisprudence *(…)* introduit un élément supplémentaire d'instabilité *(…)* Pour l'employeur, c'est une source majeure de désorganisation, pour le représentant des salariés c'est une incitation à la judiciarisation. »*)

La dernière décennie a été fructueuse pour le patronat : retraites, exonérations de cotisations sociales, inversion toujours plus importante de la hiérarchie des normes, durée du travail, droit de grève, rupture conventionnelle, etc. Gouvernements de droite, et aujourd'hui Hollande-Ayrault, se relaient pour répondre aux exigences patronales, sous couvert de respect de la « démocratie sociale ». Il n'y a rien de démocratique ni de social dans cette négociation et dans l'accord du 11 janvier.

L'inversion du principe de faveur a permis au patronat de favoriser, contre le droit imposé, le droit négocié qui rend possible son veto sur tout texte social. En imposant la notion de négociations « gagnantes-gagnantes », il attaque les acquis sociaux en faisant avaliser ces dégradations par les organisations syndicales signataires, même quand elles sont minoritaires, ce qui est le cas de cet accord puisque CFDT, CGC et CFTC ont obtenu moins de 30 % des suffrages aux dernières élections professionnelles nationales.

Au travers d'un échange avec Denis Auribault, inspecteur du travail, membre du NPA et de la Fondation Copernic, nous nous proposons de mettre en évidence quelques-unes des conséquences pratiques de cette loi pour les salariés.

P.L.M.

Patrick Le Moal: ***Les dispositions sur le temps partiel concernent 18,7% des salariés, essentiellement des femmes, particulièrement précaires et mal payées. Il est évident que ce qui est présenté comme des avancées, la durée minimale fixée à 24 heures hebdomadaires ou la majoration de toutes les heures complémentaires effectuées au delà de la durée minimale du contrat, sera largement remis en cause par les possibilités pour les employeurs de les contourner.***

Denis Auribault: La durée de travail médiane des salariés à temps partiel est précisément de 24 heures : 50% des temps partiels actuels ne sont donc pas concernés par la durée minimale que l'ANI prévoit. Ensuite, la disposition ne concerne ni les salariés des particuliers employeurs (12% des temps partiel), ni ceux âgés de moins de 26 ans qui poursuivent leurs études. Elle ne s'appliquera sans doute pas non plus aux contrats en cours à la date d'entrée en vigueur de la loi, ou seulement si l'activité économique de l'entreprise le permet, comme le dit l'ANI.

L'accord comme le projet de loi prévoient en outre des possibilités de déroger à cette durée minimale. Il suffira ainsi d'obtenir que le salarié en fasse la demande « écrite et motivée » pour que la durée fixée au contrat soit inférieure à 24 heures. Compte tenu à la fois de la faible connaissance qu'ont habituellement les salariés de leurs droits et de la contrainte extrêmement forte que le chômage de masse fait peser sur eux (sans même parler des pressions qui peuvent être directement mises sur les salariés par les employeurs), gageons que leur accord ne sera pas difficile à obtenir. Tu le dis, l'accord prévoit la majoration de 10% des heures complémentaires entre la durée fixée au contrat et le 10e de cette même durée (soit un gain d'un peu moins de 10 euros par mois pour un salarié à 24 heures au SMIC). Mais il prévoit également que le taux de majoration des heures comprises entre le 10e et le tiers de la durée prévue au contrat pourra être ramené par accord de branche de 25% (la loi actuelle) à 10% (soit une perte de 25 euros par mois pour un salarié à 24 heures au SMIC).

Enfin, l'ANI légalise la pratique, interdite aujourd'hui, dite des « avenants temporaires » (dénommés « compléments d'heures »). En clair, elle permet d'éviter à l'employeur de s'engager sur une durée de travail permanente « trop élevée » (et sur sa rémunération), de dépasser ponctuellement sans frais le seuil d'heures complémentaires obligeant à la majoration à 25%, d'enfreindre celui correspondant à la durée légale sans risque de requalification du contrat en temps plein, d'éviter d'appliquer la règle obligeant à augmenter la durée du travail lorsque l'horaire moyen accompli dépasse celle prévue au contrat pendant une certaine durée. Les députés de droite ont déjà tenté par deux fois de légaliser ces pratiques habituelles dans de nombreux secteurs d'activité. En 2011, les sénateurs du PS, qui s'y opposaient, n'hésitaient pas à déclarer que *« cette mesure de régression sociale* [était] *très grave »*.

AVANCÉES VIRTUELLES, RÉGRESSIONS RÉELLES

Toutes ces dispositions sur le temps partiel s'inscrivent pleinement dans le déséquilibre

Dans la manifestation du 5 mars 2013 contre l'ANI. Phototèque rouge/JMB.

général qu'organise l'ANI : quelques avancées conditionnelles, très partielles et truffées de limites octroyées aux salariés (dont la mise en œuvre est reportée de plusieurs mois ou années) contre de vrais nouveaux pouvoirs et droits d'application immédiate concédés au patronat.

On comprend d'ailleurs mal pourquoi le gouvernement, qui invoque la nécessité de faire avancer les droits des salariés à temps partiel, ne s'est pas saisi de la disposition du code du travail qui lui permet d'instituer par simple décret *« des limitations du recours au travail à temps partiel »* dans les professions et branches dans lesquelles *« la pratique du travail à temps partiel a provoqué un déséquilibre grave et durable des conditions d'emploi »*.

On comprend tout aussi mal que la France n'ait pas ratifié la convention n° 175 de l'Organisation internationale du travail sur le temps partiel, qui fait obligation d'adapter *« les régimes légaux de sécurité sociale qui sont liés à l'exercice d'une activité professionnelle* [...] *de manière à ce que les travailleurs à temps partiel bénéficient de conditions équivalentes à celles des travailleurs à plein temps se trouvant dans une situation comparable »*.

P.L.M. : ***Le travail temporaire n'est pas concerné, seulement les CDD. Penses-tu que les majorations annoncées de cotisations patronales d'assurance chômage pour certains CDD seront une limite au recours des CDD dans les entreprises, sachant que 80 % des contrats de travail signés (hors intérim) sont des CDD, et près des deux tiers (64 %) durent moins d'un mois ?***

D.A. : Sans doute la mesure prévue par l'ANI limitera-t-elle le recours à certains CDD, en particulier ceux – très nombreux comme tu le soulignes – d'une durée inférieure à un mois. Mais, outre que la sur-cotisation instaurée est très faible (de + 0,5 % à + 3 %), qu'elle ne s'applique pas aux contrats d'une durée supérieure à trois mois, l'ANI comme le projet de loi excluent qu'elle touche les CDD saisonniers ou les CDD conclus pour remplacer un salarié absent. Il y a donc tout lieu de penser qu'on assistera bien plus à une transformation de la précarité qu'à son recul. Les employeurs procèderont à des calculs économiques et concluront des contrats d'une durée excédant le seuil d'assujettissement à la majoration ou utiliseront un motif ou une forme de contrat qui les exempt de la payer.

ENCOURAGEMENT AU TRAVAIL INTÉRIMAIRE

En outre et comme tu le soulignes également, les contrats de travail temporaires ne sont pas concernés par cette disposition. La branche du travail temporaire est d'ailleurs invitée à *« approfondir la sécurisation des parcours professionnels* [...] *par la mise en place d'un contrat à durée indéterminée »*, soit un CDI intérimaire, dont le salaire pourra d'ailleurs être inférieur à celui des salariés de l'entreprise où le salarié sera mis à disposition (une directive européenne de 2008 sur le travail temporaire l'autorise). C'est le sens de la négociation ouverte avec empressement par le patronat de l'intérim le 1er mars dernier.

Aujourd'hui, 87 % des salariés sont en CDI

(contre 90% il y a trente ans), huit embauches sur dix se font en CDD. Les mesures prévues sont largement inadaptées à cette situation et totalement impropres à la faire cesser.

MOINS DE RECOURS POUR LES SALARIÉS

P.L.M. : ***Les limitations du recours aux prud'hommes et le déplacement du contentieux des licenciements économiques vers le juge administratif ne pourront qu'amplifier ce qui s'est passé avec l'instauration de la rupture conventionnelle en 2008, qui a remis en cause les avancées de la loi de 1973 sur la procédure de licenciement. Fin 2012, le cap du million de ruptures conventionnelles a été franchi. Une étude récente indique qu'*** **« à peine un quart des cas »** ***correspond à une*** **« mobilité vraiment choisie »** ***par les salariés. Il me semble qu'on peut dire qu'on se dirige vers une évolution de la même ampleur pour les licenciements économiques, même si tous ces licenciements ne se déroulent pas dans des entreprises ayant des représentants du personnel.***

D.A. : L'accord contient, en effet, des stipulations qui visent à réduire encore les possibilités de contestation en justice des actes des employeurs (et pas seulement les licenciements). Le délai dont disposent les salariés pour porter un litige devant le juge prud'homal a déjà été réduit (de 30 à 5 ans) par une loi votée en 2008. Soixante-trois conseils de prud'hommes ont été supprimés à cette même époque et une taxe d'accès à la justice de 35 euros a été instituée en 2011. Mais ce n'était manifestement pas assez pour le patronat et le gouvernement. L'accord réduit donc les délais de contestation de cinq à trois ans pour les salaires, à deux ans pour les licenciements et tous les problèmes touchant à l'exécution du contrat de travail et à un an pour les licenciements économiques.

Les « accords de maintien dans l'emploi », qui pourront être signés dans toutes les entreprises (au besoin, avec des salariés spécialement mandatés), obligeront les salariés à accepter des baisses de salaire et/ou l'augmentation de la durée du travail sous peine d'être licenciés pour motif économique. Licenciements qui resteront individuels quel que soit leur nombre, exemptant l'employeur d'établir un plan de reclassement et de le soumettre à l'information et à la consultation des représentants du personnel.

L'accord institue aussi de nouvelles possibilités de mobilité : l'une dite *« volontaire et sécurisée »* (qui concerne les entreprises de plus de 300 salariés) et l'autre dite « interne » (qui concerne les entreprises de plus de 50 salariés). Dans le premier cas, on peut s'attendre à ce que le dispositif fonctionne comme la rupture conventionnelle, c'est-à-dire que « l'accord » du salarié soit très souvent contraint par le contexte économique de l'entreprise ou par l'employeur lui-même. Dans le second, la mesure est claire : il s'agit d'*« une mesure collective d'organisation courante dans l'entreprise »*, qui imposera aux salariés de changer de lieu ou de poste de travail et dont le refus entraînera le licenciement économique (dans les premières versions du texte, le motif était même personnel), sans que le nombre de licenciements n'oblige jamais l'employeur à la mise en œuvre de la procédure collective.

S'agissant en particulier des licenciements économiques, les dispositions concernent essentiellement les entreprises de plus de 50 salariés et ce qu'on appelle les « grands licenciements » (plus de 10 salariés). Ce qui laisse totalement de côté tous les autres licenciements économiques. Le gouvernement fait, en outre, le choix de ne pas toucher à la définition du motif économique (ce qui est, par exemple, réclamé par les Licenci'elles), mais de créer des dispositions permettant de sécuriser les procédures en les enserrant dans des délais relativement courts et indépassables et en faisant intervenir l'administration pour valider ou homologuer le tout. La loi définit actuellement des durées minimales de procédure (de 30 à 64 jours minimum en fonction notamment du nombre de licenciements), tandis que le projet du gouvernement les limite de 2 à 4 mois maximum. Et dans ce temps contraint, il faudra faire rentrer plus de choses : les réunions d'information et de consultation du comité d'entreprise, du ou des CHSCT (ou de la nouvelle instance qui les regroupe pour l'occasion et que l'employeur peut créer), les expertises (menées dans des délais record), la négociation d'un accord, les contestations, etc., et la décision de l'administration.

MOINS DE DROITS POUR LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Les représentants du personnel disposeront par conséquent d'un temps très contraint pour s'informer, informer leurs collègues, tenter de les mobiliser et de les faire participer, négocier un accord, obtenir des réponses de l'employeur, analyser les résultats d'une expertise, etc. Et ils ne pourront plus obtenir la suspension de la procédure, ni l'annulation du plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) auprès du juge judiciaire, car les contestations devront être portées devant l'administration ou le juge administratif, qui ne disposera de ce pouvoir qu'à l'encontre des actes de l'administration et non pas de ceux de l'employeur.

P.L.M. : ***Dans le projet de loi, le régime juridique du CDI est bousculé de plusieurs manières par la négociation d'entreprise. Par la remise sur le tapis du contrat de travail intermittent. Par la possibilité d'un accord qui prévoit la mobilité. Mais surtout par l'instauration des accords dits de*** **« maintien dans l'emploi »**, ***qui sont la stricte reprise des*** **« accords compétitivité-emplois »** ***voulus par Sarkozy et combattus par le PS (*** **« Il faut que les salariés le sachent, il n'y aura plus de code du travail, il n'y aura plus de loi qui les protégera »**, ***disait Benoît Hamon). François Hollande lui-même promettait de son côté pendant la campagne électorale, lors d'une visite à Gandrange, que ces accords ne verraient pas le jour.***

INVERSION DE LA HIÉRARCHIE DES NORMES

D.A. : Plusieurs choses sont bousculées dans cet accord et dans le projet de loi : d'abord, la hiérarchie des normes et le principe de faveur, qui font des normes supérieures (lois, décrets) celles qui fixent des droits et garanties minimales auxquelles on ne peut déroger que si elles l'autorisent, d'une part, et en les améliorant, d'autre part. Ici, la loi renonce à fixer clairement les règles et est au contraire truffée de possibilités de dérogation. Les règles qu'il est prévu de fixer par décret sont supplétives et n'interviendront qu'à défaut d'accord (avec les syndicats, mais aussi avec des élus).

Ce mouvement d'inversion progressive de la hiérarchie des normes et de mise au rencart du principe de faveur s'accélère depuis le début des années 2000. Les lois Fillon de 2004 (sur le dialogue social) et Bertrand de 2008 (sur la durée du travail) en sont deux marqueurs forts.

Le régime juridique du contrat de travail est également bousculé. Il pourrait, en effet, être modifié par un accord d'entreprise. Par exemple, un accord de maintien dans l'emploi pourrait imposer au salarié une baisse du salaire et/ou une augmentation de la durée du travail prévue au contrat de travail. Le Conseil constitutionnel a cependant déjà admis une telle

«atteinte à la liberté contractuelle», si elle est fondée sur *«un motif d'intérêt général suffisant»*.

LES LICENCIEMENTS FACILITÉS

Le troisième aspect qui pose problème, c'est qu'un licenciement pourrait être fondé sur le refus par un salarié d'accepter la modification de son contrat, licenciement dont la cause réelle et sérieuse serait fondée sur les termes d'un accord d'entreprise (c'est le cas pour la mobilité interne et le maintien dans l'emploi). L'employeur n'aurait plus l'obligation de disposer d'un motif pour licencier, mais simplement d'un accord. Il n'aurait par suite plus besoin de motiver le licenciement. Tout ceci apparaît à la fois comme un net recul par rapport à la loi de 1973 que tu citais tout à l'heure, mais également contraire à la convention n° 158 de l'Organisation internationale du travail sur le licenciement.

Les accords dits de maintien dans l'emploi concentrent les trois aspects dont nous venons de parler. Ils ressemblent comme deux gouttes d'eau aux accords dits de compétitivité-emploi annoncés par Nicolas Sarkozy en 2011. Une nuance d'importance, tout de même : Sarkozy ne les a pas obtenus, tandis qu'Hollande s'apprête à les rendre possible en faisant transcrire l'ANI dans la loi.

Pour ce qui concerne le contrat à durée indéterminée intermittent, il a été institué en 1986, à une époque où la législation sur le temps partiel est naissante (la première loi en la matière date de 1981). Il s'agit finalement d'une première forme d'annualisation du temps partiel. Il a, ensuite, été abrogé en 1993, alors qu'est adoptée une première disposition permettant l'annualisation du temps partiel. Il a, enfin, été rétabli en 2000 par la deuxième loi Aubry sur la réduction du temps de travail, en même temps qu'était instituée la possibilité d'une modulation du temps partiel. Ce type de contrat, nettement défavorable aux salariés, ne peut actuellement être conclu que dans deux secteurs définis dans le code du travail (spectacle vivant et entreprises adaptées) et dans les branches et entreprises où des accords l'ont prévu. Il est étonnant que les «partenaires sociaux» qui ont signé l'ANI et qui sont – comme le gouvernement – férus de «dialogue social» et très soucieux de donner une place primordiale à la négociation et aux accords, n'aient pas invité les trois branches (chocolatiers, articles de sport et formation) qui disent avoir besoin de recourir au contrat intermittent à le négocier, et qu'ils aient préféré demander au gouvernement de le rendre possible par la loi. Comme quoi cette dernière n'est pas toujours un obstacle, mais peut constituer une protection, même – et ici, surtout – pour le patronat ! ❑

Dans la manifestation du 5 mars 2013 contre l'ANI. Phototèque rouge/JMB.

M-REAL De la lutte au redémarrage du site

PAR PIERRE VANDEVOORDE

Le rachat par le conseil général de l'Eure de l'usine de papier M-Real à Alizay, en vue de sa reprise par d'autres industriels, est le résultat d'une lutte de longue haleine des salariés du site contre les licenciements et pour son expropriation. Récit.[1]

Fin janvier 2013, le groupe thaïlandais Double A a racheté la papeterie M-Real d'Alizay (Eure), après que celle-ci a été «départementalisée» temporairement, c'est à dire rachetée par le conseil général en vue de sa revente. C'est la concrétisation de la victoire des salariés de M-Real qui, après trois ans d'une lutte pleine de rebondissements, ont arraché le redémarrage du site.

Tout a commencé en 2006. Le finlandais Metsäliitto, actionnaire principal de M-Real, entame le sabordage du site et de ses emplois, dans le cadre d'une entente illicite entre groupes papetiers. L'objectif est, à terme, de fermer le site en empêchant toute reprise afin de garder le marché sous contrôle. Face au plan social de 2006, la CGT mobilise le personnel, tente des actions de jonction avec d'autres boîtes autour du mot d'ordre «d'interdiction des licenciements chez M-Real comme ailleurs». Mais nombre de salarié-e-s du site sont âgés. Il y a beaucoup d'ouvriers usés par le travail posté, en équipes. La casse est limitée à 130 licenciements, mais l'idée s'installe qu'on ne peut pas arrêter le rouleau compresseur.

1. *Une version longue de cet article est disponible sur http://www.europe-solidaire.org/spip.php?article27654*

UN COLLECTIF UNITAIRE DYNAMIQUE

En janvier 2009, le site produit encore 300000 tonnes de pâte et autant de papier par an. Mais après un arrêt technique en février, la production de pâte ne redémarre pas. Les ouvriers concernés sont affectés à la maintenance ou mis en formation, sans être alors inquiets. Jusqu'au chômage partiel pour 60 personnes en septembre 2009. Dans l'autre secteur, la fabrication de papier, les machines tournent avec de la pâte recyclée en provenance de Londres et les salariés se sentent peu concernés. Pourtant, quand la combustion des résidus de bois liée à la fabrication de la pâte ne fournit plus l'énorme quantité d'énergie nécessaire à la marche des deux unités, il faut l'acheter à EDF. Sans redémarrage de la production de pâte, la fin du site est ainsi prévisible dans les deux ans.

Que faire? Le NPA propose alors au PCF de créer un collectif unitaire. La mayonnaise prend: le collectif réunit une centaine de personnes autour d'une intersyndicale CGT et CFE-CGC. On y retrouve le PCF, le NPA, le

Le candidat François Hollande en février 2012 avec des représentants des salariés de M-Real. Blog Jean-Charles Houel.

L'unité NPA-PCF au cœur du collectif

Cheville ouvrière du collectif et secrétaire CGT du comité d'entreprise de M-Real, Thierry Philippot est un ancien militant du PCF. En 1998, il le quitte pour la LCR. Son activité de rénovation de la CGT et de dénonciation d'un accord «pourri» de réduction du temps de travail aboutit au départ de l'ancienne équipe du syndicat. Dans les années qui suivent, la direction met tout en œuvre, avec l'appui de ces individus encartés au PCF, pour tenter de se débarrasser de lui. *«C'est le soutien quotidien de mes camarades du parti, avec l'appel d'air de notre bulletin d'entreprise où on rendait coup pour coup et plus, qui m'ont permis de tenir le coup»*, affirme Thierry.

Les relations entre le NPA et le PCF – notamment avec Gaëtan Levitre, maire d'Alizay et conseiller général, et ses proches – commencent à changer avec la lutte de 2006. Par la suite, dans le respect de ce qui sépare le NPA et le PCF, elles deviennent des liens de fraternité au sein du collectif. Pour autant, dans les articles de *l'Humanité* concernant M-Real, le NPA ne sera jamais mentionné !

Pour leur part, les deux militants NPA extérieurs engagés dans le collectif ont eu à participer, dûment badgés, à des réunions avec ministres, préfets et autres notabilités, au grand étonnement de ces derniers. Ils y ont fait entendre une parole radicale là où tout est fait pour l'étouffer. ❑

PS, EELV, des représentants des conseils municipaux et le PRG et le MRC qui ne sont jamais revenus. La charte-pétition du collectif recueille des milliers de signatures sur les marchés, supermarchés, dans les mairies. Le collectif se réunit pratiquement toutes les semaines pour discuter des initiatives, soumises ensuite à l'approbation des salarié-e-s, qui ne sont jamais moins d'une centaine à chaque action. La confiance est d'ailleurs telle que les travailleurs les plus mobilisés n'ont pas vu l'utilité de créer leur propre structure.

Le cadre du collectif est clairement délimité par sa charte *[voir encadré ci-contre]*, à prendre ou à laisser. Même si des illusions ont existé sur l'importance des rencontres avec les pouvoirs publics et la possibilité de les convaincre du bien-fondé des «solutions industrielles», c'est la mobilisation qui prime. Très vite, la vieille garde de la CFE-CGC est marginalisée et leur militant unitaire, Eric Lardeur, devient l'une des chevilles ouvrières du collectif. A partir de l'annonce du plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) de 99 personnes en décembre 2009, le collectif enchaîne blocages de l'usine, manifestations, travail de démonstration économique de la viabilité du site. En juin 2010, coup de bambou : la perspective de reprise par un groupe important, sur laquelle le ministre Bruno Le Maire a appuyé sa campagne des régionales, se dégonfle. Après huit mois de lutte, c'est la fermeture de l'unité de fabrication de pâte à papier, avec 75 nouvelles suppressions d'emplois. Comme il se doit, M-Real jure ses grands dieux que cette opération chirurgicale assure le sauvetage de la papeterie et de la fabrication de ramettes A4.

RELANCE ILLÉGALE DE LA PRODUCTION

Mais dès mai 2011, M-Real annonce sa volonté de vendre et de fermer le site s'il n'y a aucun repreneur d'ici septembre. Tout le monde a le dos au mur. Le collectif est réactivé. Avec une nouveauté, la venue d'élus de droite : la mort de M-Real, c'est 15 millions d'euros par an en moins pour les finances des collectivités. L'épineuse question des aides publiques s'invite à

Une charte contre les licenciements

«Chez M-Real comme ailleurs, les licenciements, ça suffit comme ça !
La liste des entreprises qui ferment ou licencient rien que dans notre secteur donne le vertige. Il faut que ça s'arrête !
Chez M-Real, la production de pâte est arrêtée depuis février, et c'est maintenant le chômage partiel.
Avec M-Real (415 emplois), c'est plus de 1 000 emplois qui sont en jeu dans notre région.
Avec les soussignés, je me prononce pour :
- Le redémarrage immédiat de l'usine de pâte à papier.
- Le maintien de tous les emplois chez M-Real, tant pour les embauchés que pour les sous-traitants.
- De nouveaux investissements rapides sur le site (station de désencrage, Biomasse, fabrication de granulés de chauffage…) et le développement de l'emploi durable.

Collectif pour le maintien et le développement de l'emploi chez M-Real soutenu par : CGT, CFE CGC, FILPAC, PCF, NPA, PS, MRC, PRG, les Verts.»

L'usine M-Real. DR

l'ordre du jour : certains pensent qu'il faut exiger des aides pour faciliter la vente, car sinon le dépôt de bilan menace. La majorité reste à ceux qui considèrent que la seule garantie, c'est la capacité de mobilisation. Il y a aussi le souvenir de ce qui est arrivé au site de Pont-Sainte-Maxence (Oise). Lâché par M-Real, il a été racheté par un escroc qui s'est mis en cessation de paiement au bout d'un an, avec en poche plusieurs millions d'euros d'aides que personne ne lui a jamais réclamé.

Sur le site d'Alizay, il n'y a plus de boulot. Un accord est passé avec la direction et les salaires sont versés, à condition que les ouvriers prennent leur poste. Les actions se succèdent et les négociations trainent : bien que M-Real mette à chaque fois la barre plus haut, deux candidats à la reprise sont toujours là. Pourtant, le 18 octobre, prétextant d'un désaccord sur le prix de vente, le PDG du site annonce la fermeture. Assemblées générales, arrêt total, piquets, braseros… L'action la plus impressionnante demeure la journée « portes ouvertes », avec la relance illégale de la production[2] : 2 500 visiteurs, dont le ministre Bruno Le Maire et le préfet, qui se sont invités en fin d'après-midi… et Philippe Poutou, candidat aux élections présidentielles[3]. Ce dernier lance : *« J'aime bien visiter les usines, surtout quand ce n'est pas la mienne »*, avant d'expliquer la nécessité de réquisitionner les entreprises qui licencient. Une exigence avancée aussi par l'intersyndicale ainsi que, pour la première fois, par Gaëtan Levitre, maire PCF d'Alizay, conseiller général et membre du collectif.

Le « travail » reprend le 18 novembre, après un vote à 98 % pour le déblocage du site, en échange d'un PSE contenant des garanties importantes et 90 000 euros de prime additionnelle en moyenne pour vingt ans d'ancienneté. Avec aussi et surtout l'engagement qu'un repreneur puisse produire du papier, ce qui était hors de question jusqu'alors. Une quinzaine de personnes restera pour maintenir l'équipement en état jusqu'au 31 décembre. Enfin, un droit de contrôle est obtenu pour Thierry Philippot, Jean-Yves Lemahieu (CGT) et Eric Lardeur (CFE-CGC), membres de la « commission de réindustrialisation » avec la direction. Les arrières sont assurés, et c'est cette garantie qui permet de continuer à mener le combat pour que l'usine vive avec tous ses emplois.

VERS LA REPRISE DU SITE

Une course contre la montre est alors engagée. Il s'agit de faire céder Metsäliitto, qui refuse toujours de vendre. Tout est bon pour mettre à mal son image prétendument « éthique » : dépôt massif de plaintes pour harcèlement moral contre le PDG, exigence de paiement de la dépollution, procédure au plan européen pour entente illicite entre groupes papetiers…

Un pas important est franchi le 8 décembre 2011 avec le vote unanime par le conseil général de l'Eure d'une motion demandant au gouvernement d'*« exproprier pour cause d'utilité publique »* l'usine M-Real, afin de permettre la reprise. Une motion votée sur proposition de Gaëtan Levitre, mandaté par le collectif. Un vote surprenant au regard des convictions libérales de plus d'un membre de cette assemblée et de la gestion pro-patronale du conseil général. Manifestement, le poids de la lutte des salariés de M-Real en pleine période électorale est tel que le PS s'est permis de pointer la responsabilité du gouvernement à peu de frais et la droite, gênée, n'a pu que suivre.

Après un banquet avec 500 participants, le 30 mars, les lettres de licenciements tombent le 2 avril. Pour « l'équipe de réindustrialisation », suivent six mois ponctués de réunions de tous types, avec une assemblée générale d'information en juin et le suivi des collègues licencié-e-s qui passent au local du CE. Depuis un moment, il a fallu accepter de « ne pas communiquer », afin de ne pas compromettre les négociations. En fait, les syndicalistes ne sont plus tenus au courant de ce qui se passe entre les pouvoirs publics, le département et les industriels. C'est au dernier moment qu'ils apprennent le vote prévu au conseil général.

Ce dernier va servir d'intermédiaire à la vente du site, en le rachetant. Il avance 22 millions : 15 millions seront récupérés après le rachat par le groupe thaïlandais Double A de l'usine de papier et 3 millions après celui de la chaudière biomasse, qui fournira de l'énergie aux installations et en revendra une partie à EDF. Enfin, 4 millions sont investis par le département pour aménager un port fluvial dans le cadre du Grand Paris, avec 28 hectares remis à un établissement foncier. Compte tenu du nombre d'investisseurs qui lorgnaient sur ce projet depuis la fermeture de l'unité de fabrication de pâte à papier, il est possible que le conseil général soit même bénéficiaire.

L'événement est monté en épingle, à la demande du gouvernement, qui a besoin que les feux des projecteurs se détournent un moment de PSA ou Florange. En revanche, 150 à 200 salarié-e-s vont retrouver très vite du travail, 250 à terme. Si on ne sait encore précisément qui va être réembauché, en particulier les animateurs de la lutte, ce sera certainement sans ancienneté. Un nouveau patron, cela veut dire aussi de nouvelles bagarres en perspective pour regagner les anciens acquis ! ❑

2. Voir le film NPA réalisé sur l'action : http://www.dailymotion.com/video/xmb3gy_m-real-poutou_news#.UPHWVmfM_cs
3. Jean-Luc Mélenchon, Eva Joly et François Hollande viendront aussi, de même que Bernard Thibault et Thierry Le Paon de la CGT.

Vers une loi M-Real/Arcelor ? De quoi ont besoin les salariés ?

Fondamentalement, de vivre sans peur du lendemain. Seule l'interdiction des licenciements peut le leur garantir. Et si le patron fait défaut, on se passe de lui, en l'exproprian t. Comment y arriver ? Par tous les moyens nécessaires. Y compris en nationalisant sous le contrôle des travailleurs. C'est en déclinant depuis des années ces raisonnements que la LCR, puis le NPA, ont fait progresser la première et la deuxième revendication. Pas encore la troisième…

L'interdiction des licenciements, cela suppose la coordination des luttes. Car rien ne vient des confédérations, constantes dans leur refus d'organiser ne serait-ce qu'une marche nationale pour l'emploi. L'expropriation s'est, elle, imposée dans le débat public. Elle a pris chair avec le vote unanime par le conseil général de l'Eure d'un vœu appelant à l'expropriation de M-Real. C'est la même méthode qui a fait germer l'idée d'une « petite loi », qui dirait en gros : *« Il sera interdit de fermer une entreprise lorsqu'elle est viable et qu'il existe des repreneurs sérieux. »*

Lors de sa visite à M-Real en février 2012, le candidat François Hollande a exprimé son accord sur cette idée. Cela a donné la proposition de loi 44-12, repoussée par la droite… et perdue depuis dans les tiroirs de l'Assemblée nationale ! Ce qui passe très mal auprès des salariés du site. Le 5 janvier dernier, Hollande a d'ailleurs préféré venir saluer le souvenir de Pierre Mendès-France à Louviers, plutôt que les travailleurs de M-Real. Il paraît néanmoins que l'idée suit son cours, sous le titre de « loi Florange »… ❑

COOPÉRATIVE, CONTRÔLE OUVRIER

Retour sur l'expérience de Sadefa à Fumel

Entretien avec Ignace Garay, réalisé par Robert Pelletier

Dans la continuité du dossier « Nationalisation et appropriation sociale » publié dans le précédent numéro de cette revue, l'expérience de la longue lutte menée dans l'usine Sadefa à Fumel (47) méritait d'être relatée…

Sadefa, c'est la Société aquitaine de fonderie automobile, longtemps entreprise phare et parmi les plus rentables du groupe Saint-Gobain-Pont-à-Mousson. L'usine est située dans une région où se côtoient les mines de fer et les barrages hydro-électriques à la base des fonderies et aciéries.

En 1970, nous sommes près de 4000, avec 3500 CDI et 500 intérimaires et CDD et des sous-traitants. Nous fabriquons des tuyaux pour la voirie, l'adduction d'eau, des pièces pour l'automobile, la SNCF, des chemises pour pistons de poids lourds, bateaux, des tuyaux spéciaux pour la chimie, la papeterie et l'agro-alimentaire, la voirie, l'adduction d'eau, des plates-formes *off-shore* et… Beaubourg et La Villette.

Dans l'usine, deux mondes cohabitent. D'un côté, la fonderie avec un grand nombre de travailleurs d'immigration récente (marocains, portugais), plus ancienne (espagnols, italiens) et encore plus ancienne, fort mélange de population : russes blancs, hongrois, juifs arrivés avant la Deuxième Guerre mondiale (planqués dans l'usine en se faisant appeler les Belges), réfugiés espagnols, anarchistes de la guerre d'Espagne. En 1970, un groupe anarchiste espagnol regroupe plus de 50 salariés. De l'autre, l'atelier d'usinage de 800 personnes, l'aristocratie ouvrière où est particulièrement implanté le PCF. Si tous les syndicats sont présents, la CGT est largement majoritaire.

RESTRUCTURATIONS ET LUTTES

À partir de 1975, les effectifs commencent à diminuer et la direction s'attaque à nos conditions de travail. C'est l'année d'une grande grève contre la remise en cause du temps de casse-croûte compris dans le temps de travail : trois semaines de grève extrêmement dure, piquets, affrontements avec la police. La direction renonce.

La combativité s'exprime au quotidien contre la hiérarchie, pour les déroulements de carrière et l'évolution des OS et surtout les conditions de travail qui sont très dures. Dans les équipes en 3x8, ceux de la journée font des pièces en avance pour les gars du soir et, la nuit, tu finis à minuit. Pour arrêter le travail, il suffit qu'un délégué monte sur un marbre, un coup de sifflet, et tout s'arrête. On fait toute sorte de grèves : par chantier, par atelier, les uns après les autres, on contrôle, ou plutôt on dérègle régulièrement la production, on choisit à l'entrée de l'usine qui fait grève et qui ne fait pas grève. Au total, jusqu'en 2000, tous les plans de licenciements sont annulés et nous touchons près de 14 mois de salaire.

En 1993, nouveau plan de licenciement prévoyant 300 suppressions de postes. La grève démarre dans l'atelier acier puis s'étend à la fonderie à plat puis à la fonderie chemise. C'est l'affrontement quotidien. Fumel c'est presque Belfast ! Nous retirons les 30 millions du compte du comité d'entreprise et commençons à les distribuer aux salariés. La direction recule. Il n'y a aucun licenciement. Mais, dans la foulée, la direction entame une violente répression pour briser la CGT : six camarades de la CGT seront, après des mois de bagarres et de procédures, licenciés par décision de justice.

Au début des années 1990, Pont-à-Mousson vend l'usine à un repreneur à la « Tapie » qui en 2000 la revend à UBS (Union des banques suisses) et la rebaptise Valfond. Les difficultés s'aggravent et la réduction d'effectif est régulière, même si elle est amortie par des départs anticipés pour travail en haut-fourneau (100% à 55 ans), et pré-retraite amiante.

REPRISE DE L'ACTIVITÉ

Après plusieurs années de réorganisations, de bagarres contre les suppressions de postes, la boîte est mise en dépôt de bilan en 2003. Je suis secrétaire d'un comité de groupe où la plupart des représentants sont des militants combatifs. Une dizaine de grèves ont lieu dans l'ensemble du groupe de 2000 à 2003. La direction du groupe n'a pas vraiment de projet. La liquidation semble inévitable. Fumel est dans les dernières usines du groupe sans repreneur. Plusieurs d'entre nous nous sommes rendus en Amérique latine ou au Pays basque pour étudier le fonctionnement de coopératives.

Nous refusons la liquidation et nous réunissons avec l'ensemble des salariés pour trouver une solution alternative. Nous décidons de nous bagarrer pour garder notre emploi et mener la bataille politique, de bâtir un projet de reprise de l'usine. Sans illusions. Nous n'avons jamais cru au socialisme dans un seul pays, alors le socialisme dans une seule usine… L'idée est de rester ensemble. Il y a des rapports de confiance, de respect, issus d'années de luttes communes. Pas question de toucher au salaire ou de détériorer les conditions de travail. La proposition est faite à l'ensemble des salariés. Après une année de discussion, nous proposons un redémarrage de l'activité avec la création d'une entreprise dans laquelle les salariés seront en partie actionnaires. Le tribunal de Nanterre ordonne la cession de l'entreprise pour l'euro symbolique.

Pour ceux qui ont 20 ou 25 ans de fonderie, il n'est pas question de placer leur prime de licenciement dans un projet hasardeux. Pour le capital, il y a deux collèges. Les cadres placent une somme personnelle, les ouvriers et employés placent l'argent bloqué au comité d'entreprise. Sadefa devient Fumel Technologie et 380 emplois sur 500 sont sauvés. Pour démarrer, on vend

1. « Fumel, de feu, de fer, de rock », K Production

deux mois de production cachée dans des baraquements.
En 2005, la spéculation sur les minerais nous impose une dépense supplémentaire de 9 millions d'euros. Nous décidons de vendre la licence d'exploitation de l'électricité d'un barrage sur le Lot. Cela nous rapporte 11 millions et nous permet de tenir deux ans de plus.
Les salariés sont majoritaires au conseil d'administration et au conseil de surveillance. Tous les quinze jours se tiennent des réunions de salariés sur les conditions de travail, les salaires, les investissements. Une fois par mois, malgré les réticences des cadres chargés de la gestion nous présentons les comptes. On met en œuvre très concrètement une forme de contrôle ouvrier sur la gestion de l'entreprise.

Vue sur l'usine sidérurgique (ex-Sadefa) de Fumel. Wikimédia Commons.

CONTRADICTIONS ET TENSIONS

Au quotidien? tout n'est pas simple. Il y a des tensions entre l'encadrement et les ouvriers, liées à la différence de «classe» avec des histoires, des salaires différents. Tout le monde mais surtout les nouveaux embauchés s'étonnent que l'on puisse faire tourner une boîte sans discuter de profits, en se contentant d'une petite marge, en discutant du partage entre les investissements que souhaitent les cadres et les salaires que préfèrent les ouvriers. En tout cas, en quatre ans, nous avons réussi à nous octroyer 17% d'augmentation et les départs «amiante» se sont fait avec un maintien de 105 à 110% du salaire brut.
Etait-ce juste économiquement? Pour les nouveaux embauchés, intérimaires et CDD, l'intégration est parfois difficile. Les «gamins» viennent travailler lundi, mardi, pas le mercredi et le vendredi, ils arrivent en retard. Chez les «anciens», les réflexions fusent: *«à notre âge, on va pas se taper leur boulot»*. Alors on discute avec eux et, petit à petit, ils comprennent les enjeux et restent pour travailler dans cette drôle d'entreprise.
Les gestionnaires rendaient compte au syndicat qui, lui, ne participait pas à la gestion. Il y avait une répartition des rôles. Les institutions représentatives du personnel ont été maintenues avec un élargissement de la représentation des syndicats au conseil d'administration et au conseil de surveillance. Pour ma part, j'ai quitté l'entreprise en 2003 et suis devenu «expert» bénévole pour le comité d'entreprise.
Côté marché et clients, nous bénéficions d'être sur des «niches» de production rares, complexes et chères. Caterpillar se fournit chez nous pour des prix bien supérieurs au marché, Rolls-Royce ferme des fonderies en Grande Bretagne et se fournit chez nous...

ISOLÉS MAIS MOBILISÉS

Politiquement et syndicalement, nous sommes isolés. La CGT, fédération et confédération, nous ignore. Le PCF se contente d'être absent. Le PS et le gouvernement ne nous ont apporté aucune aide, même pas des prêts avec pourtant la garantie de l'usine et de sa production. Pour Lutte Ouvrière et les anars, c'est de l'auto-exploitation ou de la collaboration de classe.
Nous ne nous percevions pas comme un modèle mais comme le résultat d'une histoire. Des productions particulières et une combativité qui n'a jamais faibli au long des années. La CGT largement majoritaire était animée par plus d'une dizaine de militants de la LCR et des militants du PC combatifs, des anars. La rencontre avec le mouvement des SCOP, la diffusion à 3 ou 4000 exemplaires du film[1], des centaines de débats nous ont montré que notre expérience aurait pu se répéter ailleurs. Peut-être pas durablement, mais à la fois comme forme de lutte et comme moyen de conserver des emplois pendant des mois, des années pendant lesquels tu te bagarres, tu te payes. Il faut une équipe syndicale expérimentée qui tente de sortir de l'évènementiel pour prendre les devants : face à la liquidation de l'usine, qu'est-ce qu'on propose? Qu'est-ce qu'on tente?
En 2007, l'expérience a pris fin face aux nouvelles difficultés. Des repreneurs plus ou moins honnêtes se sont succédé et l'activité est centrée sur les tubes spéciaux et les chemises mais la fonderie pour l'automobile a disparu. Aujourd'hui l'usine, sous le nom de Metal Temple Aquitaine, compte 270 salariés. ❑

OÙ VA LA CHINE ?

PAR YANN CÉZARD

Vers une crise profonde ? Vers l'explosion sociale ? Ou, comme le prétendent les dirigeants chinois, vers une « nouvelle société harmonieuse » ? Cette interrogation est au centre d'ouvrages parus ces derniers mois, notamment un numéro de la revue* L'Economie politique *(liée au mensuel Alternatives économiques), dont le dossier est significativement titré « La croissance chinoise à bout de souffle », et un livre des économistes Michel Aglietta et Guo Bai,* La Voie chinoise, capitalisme et empire*.

Le nouveau président chinois, Xi Jinping, en 2011 avec le secrétaire US à la Défense, Robert Gates. Wikimedia Commons.

Ils partagent le même constat. Après trente ans de croissance à 10 % de moyenne annuelle, qui ont fait du PIB chinois le deuxième du monde, l'avenir est incertain ! Comme le dit Françoise Lemoine, dans *Economie politique* : *« Entre les visions qui prédisent son prochain effondrement et celles qui annoncent son irrésistible ascension vers la domination du monde, comment se faire une idée de l'avenir de la Chine ? Les travaux qui dessinent des scénarios à long terme pour l'économie mondiale anticipent la poursuite de sa montée en puissance. Ces modèles ne prévoient pas les chocs ni les ruptures de tendance, qui abondent dans l'histoire économique, et invitent donc à envisager les pièges et les crises qui peuvent interrompre ou ralentir la trajectoire chinoise. »* D'abord, *« pour un pays à revenu intermédiaire il est plus difficile de devenir un pays à haut revenu qu'il ne l'a été pour lui de sortir de la pauvreté ».* C'est *« le piège des pays à revenus intermédiaires ».* La Chine a pu devenir *« l'atelier du monde »* en faisant jouer ses *« avantages comparatifs »* sur le marché mondial : une immense main d'œuvre aux salaires de misère… et l'efficace dictature du parti dit « communiste » chinois. Mais si les salaires augmentent, la Chine pourrait se retrouver prise en étau, dans la concurrence internationale, entre les pays encore plus pauvres et les pays plus performants technologiquement. D'où la nécessité de *« monter en gamme »* dans ses productions et ses exportations à l'exemple de Taïwan ou de la Corée du sud. Ou de changer de *« modèle économique »*, en passant d'une croissance tournée vers les exportations à une croissance tirée par le marché intérieur. Mais de ce rêve, souvent évoqué par les officiels chinois, d'un capitalisme soi-disant plus équilibré et durable… à la réalité, il y a loin.

La croissance chinoise risquerait même de se fracasser contre des dangers immédiats. Une crise sociale, tant l'exploitation forcenée de la classe ouvrière peut préparer de véritables explosions. Une crise écologique, car le capitalisme chinois « gaspille », épuise et détruit de façon catastrophique non seulement sa main d'œuvre, mais aussi les ressources naturelles. Une crise financière, par l'éclatement de la bulle du crédit et de la bulle immobilière qui expliquent en partie le maintien de la croissance malgré la crise économique mondiale. Une crise commerciale, car les pays développés pourraient fermer leurs marchés, tandis que la Chine, en faisant elle-même monter brutalement le prix mondial des matières premières et de l'énergie dont elle est devenue la première importatrice, devrait les payer de plus en plus cher, tout en devant sans cesse baisser le prix de ses exportations.

L'ETAT CHINOIS : PROBLÈME OU SOLUTION ?

Voilà le nœud du problème pour ces auteurs.
Aglietta et Guo Bai exposent les *« contradictions du capitalisme chinois »*, qui en sont aussi les horreurs – la destruction de la nature, l'exploitation féroce de la classe ouvrière. Ils montrent comment les autorités locales exproprient des villageois pour revendre à vil prix leurs terres aux industriels et aux promoteurs, répriment les populations quand elles se révoltent contre ces expulsions et la pollution des sols et des eaux. On voit bien, à les lire, à quel point les questions sociales,

écologiques et démocratiques sont indissociables.
Mais cette lucidité coexiste avec une apologie consternante du parti communiste chinois. Le PCC serait le digne héritier d'une bureaucratie impériale millénaire, qui aux plus grandes heures de sa gloire aurait été capable de fonder la légitimité de son pouvoir sur sa capacité à assurer *« le bien-être du peuple tout entier »*. Il y aurait bien, en Chine, de la corruption, des *« intérêts spéciaux »*, rentes, fraudes et profits des responsables politiques et des affairistes. Mais le régime serait parfaitement capable de combattre ces travers pour orienter le pays vers un nouveau modèle de *« société harmonieuse »* (c'est le nouveau slogan du PCC), à condition de donner davantage de moyens de contrôle et d'expression à la *« société civile »*. Ce qu'ils appellent une *« démocratie réelle »*...
Dans une interview donnée à *L'Economie politique*, Aglietta nous accable de son optimisme : *« Face à un carrefour important pour son avenir, le pouvoir politique va devoir réussir à prolonger cette unité en alignant les intérêts de la bureaucratie, d'une bureaucratie amaigrie et responsable, sur ceux de la population en général. Si le Parti communiste arrive à intégrer au pouvoir les classes moyennes, représentantes de la modernité intérieure, en reconnaissant la société civile et en lui donnant le moyen de s'exprimer, tout en limitant les déviations et la corruption, alors la Chine créera une voie capitaliste du XXIe siècle qui ne pourra être reproduite ailleurs, tant elle s'appuie sur des fondements millénaristes, mais qui sera une voie originale, une voie chinoise. »*
Bienvenue donc dans un monde sans classes ! Un monde où l'espoir ne viendrait pas de la lutte des classes populaires, des opprimés, mais d'un despotisme éclairé, qui ne serait pas au service des possédants...

A LA RECHERCHE D'UN « BON CAPITALISME »

Aglietta, dans le service après-vente de son livre, est manifestement à la recherche d'un « nouveau modèle » de capitalisme. Il se moque férocement des dogmes libéraux. Privatiser, affaiblir l'Etat, livrer les pays pauvres à la globalisation financière ? Ce « consensus de Washington », cette soupe ultra-libérale que le FMI a forcé de nombreux pays à appliquer sous le nom de « plans d'ajustement structurel », et que nous voyons ressurgir en force dans les « recommandations » de la Troïka pour les pays du sud de l'Europe aujourd'hui, ont mené des peuples entiers à la misère et à la récession sans fin.
Mais Aglietta cherche, derrière cet antilibéralisme (ambigu puisque par ailleurs il préconise maintes mesures de marchandisation de la terre et même des droits à polluer pour la Chine), un modèle de capitalisme, plus étatiste, qui, lui, réussirait, pour le bien de tous. Une sorte de « consensus de Beijing (Pékin) ».
L'Humanité n'a donc pas eu de réticence à lui dérouler le tapis rouge, en lui consacrant une recension très élogieuse (*« un des livres les plus intéressants de cette année »*) et en lui consacrant une longue interview où il étale sans vergogne sa confiance dans le gouvernement chinois, au point de faire un éloge (de style stalinien des années 1930) du *« douzième plan quinquennal (2012-2017) »*, un exercice de *« planification stratégique »* qui montrerait que le pouvoir chinois est sur la bonne voie.

LES ADIEUX DU CAMARADE WEN JIABAO

Aglietta a sûrement aimé alors l'ultime discours de sa carrière du premier ministre chinois sortant, Wen Jibao, devant l'Assemblée nationale populaire, le 5 mars 2013 : *« Les tensions sociales sont clairement en hausse »*, le développement économique est *« déséquilibré »*, les inégalités se creusent, il faut développer la consommation intérieure, il faut *« renforcer la lutte contre la corruption »*...
La corruption, il est vrai, est un grand mal. Une fuite de documents de l'administration chinoise montre que la famille du camarade Wen Jiabao a engrangé une fortune d'au moins deux milliards d'euros depuis sa nomination il y a dix ans. Et des fois que le douzième plan quinquennal ne satisferait pas complètement les masses, Wen Jiabao a annoncé que le budget de la *« sécurité intérieure »*, qui dépasse depuis trois ans le budget officiel de l'armée, augmentera encore de 8,7 % cette année.
Comme quoi l'on saisit mieux les réalités chinoises quand on lit Au Loong Yu, un militant du mouvement ouvrier chinois qui vit à Hong-Kong et vient de sortir un livre en anglais : *China's Rise, Strenght and Fragility* (L'Ascension de la Chine, force et fragilité). C'est une description impressionnante de la symbiose de la bureaucratie et de la bourgeoisie chinoise (pour former un *« capitalisme bureaucratique »* très particulier), des horreurs de la croissance chinoise, de l'entêtement des dirigeants à mener leur pays dans le gouffre, pourvu que les profits rentrent. Surtout, on y lit les efforts de militants et de travailleurs en lutte, dans des difficultés immenses, pour que la classe ouvrière chinoise puisse commencer à s'organiser, se défendre, et rendre possible un autre avenir pour la Chine. Espérons une rapide traduction en français ! ❑

Ouvrages recensés

- *Chine : une croissance à bout de souffle*, revue *L'Economie politique*, octobre 2012 (Alternatives économiques).
- Michel Aglietta et Guo Bai, *La Voie chinoise, capitalisme et empire* (Odile Jacob).
- Au Loong Yu, *China's Rise, Strength and Fragility* (Editions IIRE, avec des contributions de Bai Ruixue, Bruno Jetin et Pierre Rousset).

Et pour des nouvelles du mouvement ouvrier chinois, voir (en anglais) le *China Labour Bulletin* (www.clb.org.hk).

CHASSE AU DÉSERTEUR

PAR HENRI CLÉMENT

La guerre du Vietnam, tant par les traumatismes qu'elle a laissés dans la mémoire collective étatsunienne que par l'interminable liste de tragédies, barbouzeries, complots, magouilles et autres saloperies dont elle a été le théâtre, est devenue une source inépuisable de *scénarii* pour le cinéma comme pour la littérature. Le roman de Roberts s'inscrit dans cette lignée, tout en déplaçant légèrement la focale, puisqu'il s'attache essentiellement à ce qui se passait à l'arrière, sur les bases logistiques et parmi les fumeries et bordels de Saïgon. L'intrigue est certes classique : une enquête sur des lettres de menaces à l'encontre d'un projet cinématographique qui doit traiter d'évènements méconnus qui se sont produits dans cette ville. Mais parfaitement maîtrisée, elle nous entraîne sur les traces des « fantômes de Saïgon », ces soldats qui désertèrent plutôt que de risquer leur peau dans une guerre qui n'était pas la leur : *« Ces mecs sont seulement absents sans permission, ou portés manquants. Ça ferait désordre de reconnaître que le Capitole tolère une population de déserteurs de la taille d'un bataillon. Les Viêts les appellent les "fantômes"* (…) *Ils ont rien inventé. Parles-en un jour à l'adjudant-chef Posezny. Il était PM en Angleterre pendant la Seconde Guerre mondiale, et il raconte que l'île était pleine de déserteurs de tous les pays alliés. »*

Le récit de l'offensive du Têt, façon Del Dongo à Waterloo, comme le portrait de cette Cour des miracles de Saïgon, entre trafics de drogue et de devises, prostituées et déserteurs, sont de véritables réussites. L'ensemble se lit d'une traite. Il apporte un nouvel éclairage sur les réalités de la guerre, et fait un écho à la bande dessinée de Maximilien Le Roy, *Dans la nuit la liberté nous écoute*, qui traitait également de cette question de la désertion, cette fois lors de la guerre d'Indochine (voir *TEAN La Revue* n° 27 de décembre 2011). ❑

Les fantômes de Saïgon*, John Maddox Roberts, traduit par Francis Lefebvre, folio policier, Gallimard, 2012, 464 pages, 7,50 euros.*

L'EFFRAYANTE ARMÉE DE JÉSUS

PAR HENRI CLÉMENT

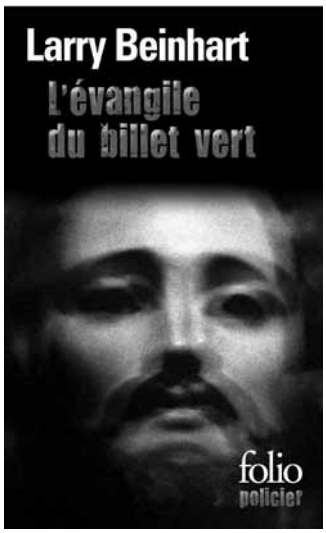

L'évangile du billet vert*, Larry Beinhart, traduit par Samuel Todd, Folio policier, 2012, 432 pages, 7,50 euros.*

Après *Reality Show* et *Le Bibliothécaire*, le dernier roman de Larry Beinhart continue de tracer son sillon. Avec *L'évangile du billet vert*, l'auteur s'attaque au poids de la religion et à ses relations dangereuses avec les puissances financières. La galerie des personnages est à elle seule un condensé de la complexité du problème : un étudiant musulman est soupçonné d'avoir assassiné un universitaire libre penseur. Dans les USA de l'après 11 septembre, autant dire que le jeune Ahmad Nazami n'est pas loin d'être lynché sur place. Pour autant, un avocat juif doute de sa culpabilité et demande à son vieil ami, un ancien flic alcoolique néo-converti et *born again*, de l'aider à prouver son innocence.
Avec ce cocktail détonnant, Beinhart construit un scénario efficace et un très bon polar politique, véritable autopsie de la société étatsunienne. En particulier, il met en scène combien les dynamiques politiques des églises évangélistes servent de soubassements à une vision véritablement totalitaire. Militants de l'armée de Jésus, sous des dehors souvent charmants, ses hommes et ses femmes se révèlent prêts à détruire une bonne partie de la population pour réaliser ce qu'ils considèrent être les desseins de Dieu. Le tableau peint par Beinhart évoque le documentaire *Jesus Camp*, réalisé en 2006 par Heidi Ewing et Rachel Grady, dans lequel on voyait des préadolescents recevoir un entraînement paramilitaire, complété par une formation à la prédication. Cette vision glaçante de légions fanatiques est tempérée par l'humour du narrateur et les contradictions entre foi et raison dans lesquelles se débat son enquêteur. Ce polar vient à point rappeler l'ampleur du fanatisme chrétien au sein de la société états-unienne, quand on ne voudrait voir que la seule question de l'islamisme : la dictature religieuse à racines judéo-chrétiennes bien de chez nous n'est pas plus rassurante ! ❑

L'OUBLI EST-IL UNE GRÂCE ?

PAR HENRI CLÉMENT

Il était une fois en France, tome 6 : la Terre Promise, *Fabien Nury et Sylvain Vallée, Glénat, 14,95 euros*

Avec ce sixième tome, la série de Fabien Nury et Sylvain Vallée arrive à son terme, ce qui ne l'empêche pas de continuer à collectionner prix et distinctions. Après le bruit et la fureur de la Seconde Guerre mondiale et les règlements de compte lors de la Libération, l'Etat comme la justice s'efforcent de reprendre leurs droits, aidés en cela par un juge de Melun qui veille au grain. Contre toute attente, Joseph Joanivici est condamné et doit effectuer un long séjour en prison, qui lui permettra d'apprendre à lire et à écrire. Mais à peine sorti, le naturel revient au galop et l'homme, exilé en province, se lance à nouveau dans les affaires. Le titre de ce dernier album, *La Terre Promise*, résonne comme une tragique ironie, puisque l'homme se verra refoulé du jeune Etat israélien.
A quelques pages de la fin, l'heure est venue des dernières révélations et des ultimes trahisons. La justice, motivée par la vengeance, a fait preuve d'aveuglement et un certain petit juge pourrait ne pas valoir beaucoup mieux que celui qu'il prenait pour un simple criminel. Dans une France qui se forge ses mythes de peuple résistant, il ne reste plus grand monde pour s'attarder sur ces vieux évènements : les morts reposent plus ou moins en paix et les vivants souhaitent en profiter. Cet album vient clore magistralement une série devenue une référence. ❑

PAR HENRI CLÉMENT

L'ITALIE ENTRE FASCISME ET RÉVOLUTION

Tant par la forme que par le contenu, la petite collection Eclairage des éditions Les bons caractères constitue une sorte de *Que sais-je ?* à destination des militantEs. Dans un volume ramassé, il s'agit de condenser les données principales relatives à un évènement ou une période et d'en fournir les principales clefs. Le titre consacré à l'Italie du « Bienno rosso » illustre bien les atouts comme les difficultés d'une telle collection. Pour le lecteur novice – c'est mon cas – elle parvient à dresser un panorama complet de la situation de l'Italie au sortir de la Première Guerre mondiale, en indiquant les principales données sociales et économiques et en brossant un portrait des organisations ouvrières, des débats qui les agitent. Elle permet également de saisir les principales dynamiques au cœur des évènements, tant dans l'industrie que dans les campagnes. Seul bémol : l'auteur cède parfois à une forme d'écriture à la fois téléologique et campiste, donnant

Italie 1919 -1920, Les deux années rouges, *Bruno Paleni, coll. Eclairage, Les bons caractères, 2011, 130 pages, 8,20 euros.*

l'impression d'une classe ouvrière prête à la révolution face à des appareils syndicaux ou politiques entièrement gagnés ou gangrenés par l'idéologie bourgeoise. Cette façon de voir fait l'impasse sur les débats internes au mouvement ouvrier, les oppositions, les conflits d'intérêts… Le format du volume, par nature, « pousse » à ce type de simplification, faute de place suffisante pour expliciter l'ensemble des nuances.
En ayant cet avertissement en tête, la lecture de l'ouvrage est particulièrement stimulante. Deux aspects méritent d'être soulignés : le premier concerne la relation du mouvement ouvrier italien aux armes et aux groupes de combat, qui se manifeste lors de la vague gréviste et qui resurgira après 1968. Cela conduit à s'interroger sur la façon dont les années de plomb, loin de se réduire à un « dérapage », s'inscrivent dans un temps long de la lutte des classes, dans lequel les expériences, bonnes et mauvaises, sont assimilées et deviennent des références par la suite. Il faudrait de la même façon discuter, en lien avec l'expérience italienne, comment la théorie de la grève générale mise en avant à la même époque par la CGT a marginalisé sur le long terme les tentations militaristes au sein du mouvement ouvrier français par exemple[1].
L'autre aspect important, qui nous interpelle plus concrètement, concerne la réponse à apporter aux mobilisations de type fasciste. L'exemple italien, souvent dissimulé derrière les écrits consacrés à la lutte contre le nazisme, doit être retravaillé et rediscuté. La remontée d'organisations d'extrême droite de combat, à l'exemple de l'Aube Dorée en Grèce, remet ce type de discussion à l'ordre du jour. Ce petit ouvrage est un volume utile pour toutes celles et ceux qui souhaitent disposer des repères principaux sur cette période. ❑

1. Sur cet aspect, on se reportera utilement au volume coordonné par Miguel Chueca, Déposséder les possédants, *Agone, 2008.*

XÉNOPHOBIE ET PCF, LE TRISTE CAS MONTREUILLOIS

PAR THIBAULT BLONDIN

Pneus crevés à la perceuse rue Paul-Bert... DR.

Montreuil, comme le reste de la Seine-Saint-Denis, compte une forte communauté Rrom qui vit le plus souvent, entre squats et bidonvilles, dans une grande misère.

La municipalité EELV a créé une MOUS (maitrise d'œuvre urbaine et sociale) et mis en place des logements «passerelle» destinés à accueillir des familles Rroms vivant dans la rue ou dans des squats dans les pires conditions sanitaires. Nous avons régulièrement critiqué cette politique car elle est loin de répondre aux besoins. Mais ces dernières semaines, elle s'est heurtée de la part du... PCF montreuillois à d'autres formes de «critiques» et d'actes, qui ne sont pas sans rappeler les actes xénophobes commis récemment à Marseille.

Lors du lancement d'un de ces chantiers, consistant à assembler des algecos pour accueillir 11 familles Rroms sur un terrain vague resté en l'état depuis des années, des engins lourds (grues et autres) ont vu la totalité de leurs pneus (32) crevés à la perceuse.

Des «citoyens» rassemblés au petit matin, en présence de l'ancien maire (apparenté PCF) Jean-Pierre Brard, du conseiller général PCF du canton, de sa suppléante et de quelques militants PCF, étaient là pour dire *«non au ghetto, oui au jardin»*. Des tracts PCF visibles depuis quelques jours dans cette rue appelaient à résister *«comme à Notre-Dame-des-Landes»*. Ce qui prêterait presque à rire quand on connaît les positions du PCF sur la question de l'Ayrault-port. Une semaine plus tard, alors que le chantier redémarrait, l'ancien maire laissait sa voiture bloquer la rue et l'accès au chantier.

RACISME PRIMAIRE

Bien entendu, tout ce petit monde se garde bien de revendiquer ce qui relève pourtant du racisme le plus primaire. On argue de la promiscuité, de la sécurité, du fait d'avoir des logements à moins de trois mètres de sa fenêtre dans une rue étroite et sombre aux immeubles peu entretenus... Les échanges étaient difficiles ce matin-là, avec des riverains clamant que nous ne pouvions pas parler de cette question puisque nous n'habitions pas dans la rue et pas depuis trente ans.

Le problème se pose au quotidien dans ce quartier, où aider les Rroms n'est pas vraiment bien vu. Un habitant du Bas-Montreuil connu pour sa solidarité envers les familles Rroms a eu depuis un an sa portière de voiture fracturée, sa serrure forcée, des mains mystérieuses sonnant à sa porte toute la nuit... Lors d'un meeting de défense d'un centre de santé fermé par la municipalité, auquel le NPA participait, des dirigeants politiques locaux proches du PCF ont expliqué qu'il y avait de l'argent pour loger des Rroms à la MOUS mais pas pour la santé des montreuillois !

Dans ce climat, le NPA Montreuil a pris l'initiative d'interpeller toutes les forces politiques de gauche pour que cessent ces actes xénophobes qui font craindre le pire pour l'installation des familles Rroms. Alors que toutes les composantes du Front de gauche s'étaient désolidarisées du PCF par communiqué de presse, outre ce dernier la GU et le PG n'ont pas répondu à un appel commun, signé (outre le NPA) par l'AL, la GA, le MRAP, la FASE, RESF et la LDH, à un apéro fraternel sous le signe de l'égalité des droits dont évidemment le droit au logement pour les Rroms. Cette initiative lançait une intervention antiraciste unitaire sur le terrain, avec en perspective une réunion publique, visant à démonter les arguments xénophobes distillés dans le quartier.

Les trois organisations manquantes sont aussi les forces motrices d'une liste Front de gauche pour les prochaines élections municipales... ❑